# Les langues dans les offres d'emploi au Luxembourg (1984-2019)

## UNE ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

Isabelle Pigeron-Piroth, Fernand Fehlen Université du Luxembourg

isabelle.piroth@uni.lu, fernand.fehlen@uni.lu

#### Résumé:

À partir d'un échantillon d'offres d'emploi publiées dans le *Luxemburger Wort*, portant sur la période 1984-2019, cette étude décrit l'évolution des compétences linguistiques exigées ou souhaitées sur le marché du travail du Luxembourg. Après une présentation contextuelle de la situation linguistique et de l'emploi au Luxembourg, l'analyse empirique des quelques 8 340 offres d'emploi de notre échantillon constitue le cœur de cette publication. Aux divers tableaux et graphiques illustrant notre propos s'ajoutent des décryptages de la sémantique utilisée dans les offres d'emploi publiées, utiles à la compréhension des besoins linguistiques dans un marché du travail plurilingue et international.

#### **Working Paper**

Département de Géographie et d'aménagement du territoire Institut de langue et de littératures luxembourgeoises

Université du Luxembourg

### Table des matières

| LES LANGUES DANS LES OFFRES D'EMPLOI AU LUXEMBOURG (1984-2019) |      |   |       |
|--|------|---|-------|
| 1  | UN I | MARCHÉ DU TRAVAIL SEGMENTÉ  | 5     |
| 1.1  | Un   | pays multilingue  | 5     |
| 1.   | 1.1  | La genèse du trilinguisme luxembourgeois  | 5     |
| 1.   | 1.2  | Le français comme langue véhiculaire d'un pays de plus en plus cosmopolite  | e 7   |
| 1.2  | Mé   | tropolisation du Luxembourg et segmentation de son emploi   |       |
|  | 2.1  | Une croissance portée par les frontaliers   |       |
|  | 2.2  | Une segmentation de l'emploi  | 9     |
| 1.   | 2.3  | Le trilinguisme : une aubaine pour les autochtones, un casse-tête pour les entreprises                            | 10    |
| 2  | TRE  | NTE-CINQ ANNÉES D'OFFRES D'EMPLOI DANS LE   |       |
| LU   |      | BURGER WORT   | 12    |
| 2.1  | La   | constitution de l'échantillon d'offres d'emploi parues dans le <i>Luxemburg</i> o                                 | er    |
|  |      | rt  |       |
| 2.2  | Les  | s variables prises en compte  | 15    |
| 2.3  | No   | mbre de langues et niveau de compétence demandés  | 15    |
| 2.   | 3.1  | Vue d'ensemble : les trois langues du pays s'imposent   |       |
| 2.3.2  |      | Une nouveauté : le niveau de compétence selon le CECRL  | 19    |
| 2.   | 3.3  | La demande d'une seule langue : le luxembourgeois en tête avec 54% des  |       |
| 2  | 2.4  | annonces  |       |
|  | 3.4  | Un bilinguisme majoritairement français-allemand  |       |
| 2.3.5<br>2.3.6   |      | Le trilinguisme   |       |
|  |      | Quatre langues et plus  |       |
| 2.4  | La   | langue de rédaction de l'annonce : le français dans près de 78% des cas   | 28    |
| 2.5  | Exi  | igences, souhaits et demandes implicites  |       |
| 2.   | 5.1  | La langue la plus demandée par les offres d'emploi du Luxemburger Wort es   | st le |
|  |      | français  |       |
|  | 5.2  | Le luxembourgeois est la langue la plus souhaitée   |       |
| 2.   | 5.3  | La prise en compte de la langue de rédaction de l'annonce comme compéten implicite : nette domination du français |       |
| 2.6  | Ou   | elles langues demandées dans quelles branches d'activité ?  | 33    |
|  | 6.1  | Des demandes diverses selon les branches : une segmentation linguistique  |       |
|  | 6.2  | Pas de référence explicite aux travailleurs frontaliers dans les annonces   |       |
|  | 6.3  | Des demandes langagières diverses selon les professions   |       |
| 3  | CON  | NCLUSION  | 40    |
| 4  | BIBI | LIOGRAPHIE  | 42    |

# Les langues dans les offres d'emploi au Luxembourg (1984-2019)

Isabelle Pigeron-Piroth, Fernand Fehlen Université du Luxembourg

Comment décrire l'utilisation des langues dans les différents secteurs d'activité économique au Luxembourg et leur évolution au fil du temps ? En 2000, nous avons cherché à apporter une réponse à cette question en étudiant les demandes langagières dans les offres d'emploi du *Luxemburger Wort* sur la période de 1984 à 1999<sup>1</sup>. Depuis, nous avons effectué tous les cinq ans une actualisation de cette étude. Aujourd'hui, nous présentons la quatrième actualisation, portant sur l'année 2019. Ainsi, nous disposons d'une série temporelle de 35 années dont l'analyse est au cœur de ce rapport de recherche. Avant d'exposer les résultats de cette étude empirique, nous proposons dans une première partie une présentation synthétique de la situation linguistique du pays ainsi que de son marché de l'emploi.

## 1 Un marché du travail segmenté

### 1.1 Un pays multilingue

#### 1.1.1 La genèse du trilinguisme luxembourgeois

Lors de sa création en 1815, le Grand-Duché de Luxembourg réunissait deux communautés linguistiques. En 1839, suite à la révolution belge, il perdit sa partie francophone au profit du nouvel État Belge et se retrouva avec une population parlant différents dialectes allemands, regroupés sous l'appellation « luxembourgeois-allemand ». Dans un mémoire au roi datant de 1839 un haut fonctionnaire estime que seulement 5% des habitants comprenaient le français². Parmi eux, les élites politiques et administratives, car le français avait été la langue administrative principale du duché de Luxembourg au temps de l'Ancien Régime. Néanmoins, le français fut conservé comme langue de l'État et de la justice avec un droit civil basé sur le Code Napoléon et un droit public inspiré largement de la Belgique.

A partir de 1843, l'école primaire luxembourgeoise devient bilingue. Et jusqu'à aujourd'hui, l'allemand y est la langue d'alphabétisation. Le français est enseigné en tant

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Piroth et Fehlen, 2000; voir aussi Fehlen 2001 et Fehlen, 1997.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Calmes, 1947, p. 280.

que seconde langue. Contrairement à la Flandre, les habitants ont accepté l'apprentissage de la langue française imposée par les élites, afin de garantir l'indépendance politique du Grand-Duché. En effet, après l'annexion de l'Alsace-Lorraine, l'Empire allemand avait jeté son dévolu sur le petit État en arguant que le Luxembourg était un État germanophone.

En 1848, le droit d'utiliser indistinctement le français ou l'allemand a été inscrit dans la constitution. C'est cette parité de façade des deux langues sur fond de supériorité de la langue française qui va perdurer un siècle, jusqu'en 1948, quand le bilinguisme officiel sera supprimé de la constitution, sous la pression des ressentiments contre l'Allemagne accumulés pendant la 2eme Guerre Mondiale. C'est seulement avec l'éloignement de cette époque sinistre et la réconciliation franco-allemande qu'une relation apaisée avec le voisin allemand a pu se développer.

Au fil du temps, une nouvelle langue, le luxembourgeois, s'est développée à partir des différents dialectes. Son orthographe fut fixée par une loi en 1975 et depuis, de plus en plus d'étrangers l'apprennent dans des cours qui ont été un des vecteurs conduisant à sa reconnaissance officielle. La loi linguistique de 1984<sup>3</sup> marque un tournant en octroyant au luxembourgeois le statut de langue nationale. Mais faute d'une politique linguistique explicite et proactive de l'État, le luxembourgeois reste de nos jours une langue principalement orale. Abstraction faite des textes informels – dont font partie les SMS, courriels et autre *posting* – les luxembourgophones font appel à l'allemand ou au français pour l'écrit. En toute logique et dans la continuité historique, la loi de 1984 définit le français, l'allemand et le luxembourgeois comme les trois langues administratives et judiciaires du pays. Toutefois le français reste la seule langue législative. Depuis, le pays est officiellement trilingue et la population autochtone est multilingue, grâce à un enseignement des langues particulièrement rigoureux dont les exigences très ambitieuses constituent depuis toujours un lourd fardeau pour ses élèves.

En effet, les jeunes fréquentant l'école luxembourgeoise apprennent, dans l'ordre, le luxembourgeois, l'allemand et le français. Pendant la scolarité obligatoire, vers l'âge de 14 ans<sup>4</sup>, s'ajoute l'apprentissage de l'anglais. Ce système n'est plus adapté à une population scolaire toujours plus diversifiée. En 2016<sup>5</sup>, parmi l'ensemble des élèves de l'enseignement fondamental (précoce, préscolaire et primaire) seulement 36% avaient le luxembourgeois comme « première langue parlée au domicile ». Le deuxième groupe sont les 28% ayant le portugais comme « première langue parlée au domicile ». Pour les 36% restants, réunis dans la catégorie « autres », le détail n'est pas renseigné. Pour ceux n'ayant aucune des trois langues du pays comme « première langue parlée au domicile » l'apprentissage quasi simultané de trois langues étrangères constitue un obstacle presque insurmontable, d'où leur intérêt à chercher une offre scolaire avec des exigences langagières moins astreignantes.

Il existe de nombreuses écoles, dites internationales, créées initialement pour les personnels des institutions européennes et des entreprises internationales, qui exercent une grande attractivité au-delà de leur public-cible. Aujourd'hui, 12% des enfants scolarisés au Luxembourg fréquentent ces écoles internationales. Récemment, le ministère de l'éducation nationale a institué, au sein même de l'enseignement public, des filières s'inspirant du modèle des Ecoles européennes, appelées « écoles publiques internationales ». 3% des enfants scolarisés au Luxembourg fréquentent ces dernières (Ministère de l'Éducation nationale et de l'enfance et de la jeunesse, 2020)<sup>6</sup>. De plus, quelques milliers d'élèves sont scolarisés dans les pays limitrophes, surtout en Belgique<sup>7</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.

 $<sup>^{\</sup>rm 4}$  Sauf pour quelques rares exceptions : Primo-arrivants ; redoublants multiples etc.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Il s'agit des derniers chiffres disponibles (Service des Statistiques et Analyses, 2017).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ministère de l'Éducation nationale et de l'enfance et de la jeunesse, 2020

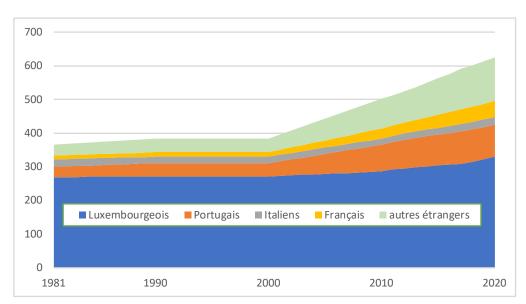
<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Ce chiffre n'est pas mis à jour par les statistiques du Ministère de l'éducation nationale. Les dernières données du Recensement 2001 indiquent 2.955 élèves scolarisés dans les pays limitrophes, dont 2.139 en Belgique (Heinz et Fehlen, 2016, p. 56).

Depuis la rentrée 2017, le ministère a institué dans les crèches pour les enfants de 1 à 4 ans un programme d'éducation bilingue (en luxembourgeois et en français) dans le but de leur « faire entendre aujourd'hui les langues qu'ils parleront demain », obligeant accessoirement les nombreuses crèches privées à engager un minimum de personnel luxembourgophone (voir 2.3.1)<sup>8</sup>.

## 1.1.2 Le français comme langue véhiculaire d'un pays de plus en plus cosmopolite

Avec l'essor de la place financière et la croissance des institutions européennes boostée par les élargissements successifs, le Luxembourg a connu, depuis les années 1980, un développement économique et une croissance de sa population extraordinaire, basée sur une forte immigration. Parmi la population résidente, on compte aujourd'hui 47,4% d'étrangers (STATEC, 1<sup>er</sup> janvier 2020). La plupart des étrangers (32,1%) sont de nationalité portugaise, et la seconde nationalité la mieux représentée est la nationalité française (16,1%), devant les Italiens (7,8%) et les Belges (6,7%).

Graphique 1 : Population résidente selon les recensements et les estimations intermédiaires du STATEC



Source : Université du Luxembourg, d'après les données du STATEC

Note de lecture : C'est seulement à partir de 2000 que le STATEC publie une statistique détaillée de la population selon les nationalités pour les périodes intercensitaires. Pour les décades 1980 et 1990, nous ne disposons donc pas de données en dehors des deux recensements de 1981 et 1991

Le poids important des francophones natifs et des immigrés issus d'autres pays latins (comme le Portugal et l'Italie), ainsi que la politique linguistique implicite du Luxembourg (qui considérait jusqu'assez récemment le français comme langue d'intégration des nouveaux venus), a fait du français la langue véhiculaire de la sphère publique et économique.

Depuis quelques années, on observe plus d'activité du gouvernement dans le domaine de la politique linguistique. On peut mentionner par exemple le congé linguistique institué en 2009 dont peuvent bénéficier les salariés du secteur privé pour apprendre le luxembourgeois, ou la réforme de la loi pour l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise en 2008. Cette acquisition a été facilitée notamment par la possibilité de garder la nationalité d'origine et d'obtenir ainsi une double nationalité<sup>9</sup>. En même temps, certaines voies d'obtention de la nationalité luxembourgeoise exigent le passage par un

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> https://men.public.lu/fr/enfance/05-plurilingue.html

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Loi du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise modifiant la Loi du 23 octobre 2008 qui avait introduit la double nationalité.

examen certifiant une connaissance basique de la langue luxembourgeoise. Ceci a contribué, d'une part à la création d'un marché pour l'apprentissage et la certification de la langue luxembourgeoise (qui, comme nous allons le voir dans la suite du texte, a aussi eu des répercussions dans les offres d'emploi); d'autre part à une inflexion du discours politique. En effet, l'idée que l'intégration des immigrés passe par la langue luxembourgeoise s'est imposée dans le débat politique, surtout depuis le débat sur la double nationalité, renforçant ainsi le statut de la langue nationale.

Ce débat autour de la question linguistique a duré une douzaine d'années, en commençant par la discussion autour de l'introduction de la double nationalité et l'inscription formelle d'une compétence minimale de la langue nationale comme préalable à l'acquisition de la citoyenneté luxembourgeoise. Dans celle-ci, il a été ponctué par quelques moments forts, notamment : 1) La campagne des élections parlementaires de 2009 dans laquelle une étude de l'UNESCO s'était invitée classant le luxembourgeois parmi les « langues vulnérables ». 2) Les joutes verbales à l'occasion d'un référendum en 2015 pour étendre le droit de vote des étrangers aux élections législatives<sup>10</sup>. 3) Les nombreuses e-pétitions adressées à la Chambre des Députés pour la promotion de la langue luxembourgeoise. En 2016, a pétition 698 voulant faire du luxembourgeois la principale langue administrative et législative a frôlé les 15.000 signatures<sup>11</sup>.

La réponse du gouvernement aux revendications des défenseurs de la langue luxembourgeoise a été une consultation citoyenne aboutissant à une loi-cadre pour promouvoir la langue luxembourgeoise, votée en juillet 2018<sup>12</sup>, juste avant les législatives. Avec la défaite à cette élection de l'ADR, le parti populiste qui a voulu surfer sur une vague identitaire, et la reconduction de la coalition des libéraux, socialistes et verts, le débat linguistique a connu une certaine pacification. Les retombées de la nouvelle politique linguistique qui se veut plus proactive sur le marché de l'emploi ne sont pas encore tangibles. On peut cependant déjà constater qu'entre le champ politique où l'utilisation de la langue luxembourgeoise s'affirme et le monde économique où la présence des travailleurs francophones ne fait qu'augmenter, comme nous allons le voir, le décalage a tendance à s'accentuer.

### Métropolisation du Luxembourg et segmentation de son emploi

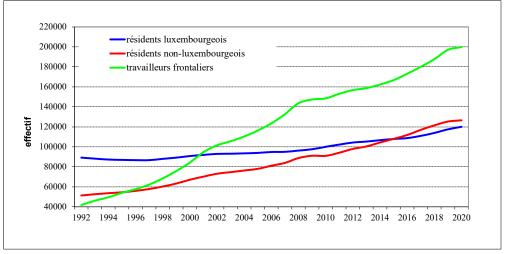
#### Une croissance portée par les frontaliers

Le bassin d'emploi du Luxembourg dépasse de plus en plus les frontières du pays, et Luxembourg-Ville est devenue une véritable métropole transfrontalière. Sur les vingthuit dernières années, les travailleurs frontaliers ont été multipliés par près de 5 (4,8) et les immigrés par 2,5 (voir graphique 2). Ce sont les frontaliers et les immigrés actifs qui ont permis de répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'économie en plein essor et en pleine diversification.

<sup>10</sup> https://orbilu.uni.lu/handle/10993/39866

<sup>12</sup> https://gouvernement.lu/fr/dossiers/2018/langue-luxembourgeoise.html

Graphique 2 : Evolution des composantes de l'emploi salarié (1992-2020)



Source : Université du Luxembourg, d'après les données IGSS/CCSS

En mars 2020, parmi les quelques 446 450 salariés travaillant au Luxembourg 28,3% sont de nationalité étrangère et résident au Luxembourg, et 44,8% sont des travailleurs frontaliers venant de France, de Belgique ou d'Allemagne (chiffres sécurité sociale luxembourgeoise). Les travailleurs de nationalité luxembourgeoise représentent désormais moins de trois salariés sur dix. Comme les trois-quarts des frontaliers viennent de France et de Belgique, ils ont renforcé la présence de la langue française dans l'emploi au Luxembourg. Étant surreprésentés dans des secteurs avec un fort contact avec la clientèle, comme le commerce et l'horesca (hôtels, restaurants, cafés), leur présence dans la vie publique est encore plus grande que leur poids numérique dans les statistiques de l'emploi. Et ceci surtout dans la ville de Luxembourg où la langue française semble devenir la langue de communication principale.

#### 1.2.2 Une segmentation de l'emploi

Sur le territoire luxembourgeois se trouve une dizaine d'institutions internationales (de l'Union Européenne pour la plupart). Exonérés de l'impôt sur le revenu, ayant leur propre sécurité sociale et une école pour leurs enfants, les fonctionnaires internationaux forment un « monde à part ». Ils sont souvent recrutés par voie de concours et ne sont pas comptabilisés dans l'emploi du pays (emploi intérieur, STATEC). En 2019, ces agents et fonctionnaires internationaux sont au nombre de 11 300.

La mondialisation a généralisé la migration des cadres supérieurs hautement qualifiés, qui se perçoivent comme « expatriés » plutôt qu'immigrés. Leur présence à l'étranger n'est souvent que temporaire et constitue une étape nécessaire à leur promotion. Ils ont pris une identité « internationale » et forment une « sorte d'avant-garde de la mondialisation et de l'homogénéisation des cultures nationales » (Wagner, 1998). Au Luxembourg, leur poids dans la population est plus important que dans d'autres pays et leur répercussion sur la vie économique et culturelle plus forte. Ils contribuent à donner un caractère international, surtout à la capitale qui est devenue une métropole beaucoup plus cosmopolite que les villes européennes de taille semblable. La présence de ces cadres hautement qualifiés au Luxembourg n'est pas non plus sans conséquence sur les pratiques linguistiques, l'anglais semblant s'imposer comme langue de communication dans les milieux concernés.

Si l'on fait abstraction des fonctionnaires internationaux et des cadres hautement qualifiés dont le recrutement n'est pas local, les différents travailleurs, qu'ils soient immigrés, frontaliers ou autochtones, sont en concurrence pour les emplois du marché local qui, rappelons-le, est transfrontalier du fait de la petite dimension du Grand-Duché. La différence des ressources dont ces travailleurs disposent va conduire, comme nous allons l'exposer dans le paragraphe suivant, à une segmentation de l'emploi. La mobilité sociale ascendante des autochtones n'est pas menacée par ces nouveauxvenus, parce que les autochtones peuvent mettre en œuvre une stratégie de repli dans des secteurs qui leur sont, sinon réservés, du moins favorables. La connaissance des trois langues du pays et l'ancrage dans la société luxembourgeoise constituent une « ressource d'enracinement » (Elias et Scotson, 1997) réglant l'accès à de nombreux postes. D'après Wagner (2007), cette « ressource d'enracinement (fonctionne) comme un capital, conférant une position dominante à ceux qui en sont pourvus dans l'espace local ». Une certaine segmentation apparait donc en fonction de la possession ou non de cette ressource d'enracinement, qui peut en partie être analysée par les théories du dualisme (Doeringer et Piore, 1971). Le secteur public (plus vaste que la seule administration publique) correspond au segment primaire offrant les « bons emplois » se caractérisant par de bonnes conditions de travail, une rémunération élevée, la sécurité de l'emploi etc. <sup>13</sup> (voir 2.6).

## 1.2.3 Le trilinguisme : une aubaine pour les autochtones, un casse-tête pour les entreprises

La loi de 1984 a non seulement consacré le français, l'allemand et le luxembourgeois comme les trois langues administratives et judiciaires du pays, mais elle garantit aussi aux citoyens de pouvoir les utiliser, en principe, indistinctement dans leurs contacts avec l'administration publique. D'où la nécessité pour les fonctionnaires et employés des administrations de l'Etat et de ses établissements publics de « faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand, luxembourgeois), telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues »<sup>14</sup>.

Depuis la loi de 1984, le pays est officiellement trilingue et une culture d'ouverture linguistique ne se limitant nullement aux trois langues officielles est l'apanage du service public luxembourgeois. La plupart des Luxembourgeois considèrent ce trilinguisme, autant que leur langue nationale, comme le fondement de leur identité.

Si les Luxembourgeois dotés d'un fort capital culturel et par conséquent maniant bien les langues étrangères (surtout le français) sont ravis de pouvoir faire montre de leurs compétences linguistiques, d'autres moins instruits seront mal à l'aise, s'ils sont obligés de parler français dans un commerce ou un restaurant. En général, non pas parce qu'ils ne sauront s'exprimer et communiquer avec le personnel, mais parce qu'ils ne se sentiront pas à la hauteur de la norme que l'école luxembourgeoise leur a inculquée. Ils préféreront donc des commerces où ils seront servis dans leur langue maternelle.

A contrario, les étrangers venus au Luxembourg et qui ont fait l'expérience du multilinguisme s'attendront à être compris dans les administrations et les commerces s'ils parlent français ou allemand, voire anglais. D'où la grande demande, à tous les niveaux, pour un personnel non seulement luxembourgophone, mais aussi multilingue.

Pour les employeurs, le multilinguisme du pays constitue une double contrainte. 1) Ils doivent gérer, en interne, la communication entre des employés qui maîtrisent différentes langues à des niveaux de compétences divergents. La solution à ce problème est le choix plus ou moins explicite, voire l'imposition d'une langue véhiculaire interne qui guidera aussi largement les recrutements. 2) Vers l'extérieur, les entreprises sont confrontées aux attentes de leurs clients que nous venons d'esquisser sommairement. Le profil linguistique de leur personnel, pour autant qu'il soit en contact direct la clientèle, devient ainsi un élément d'une stratégie plus vaste de positionnement sur le marché. Pour les petites entreprises, ce positionnement est souvent dicté par les aléas des opportunités et, pour les grandes, il peut s'inscrire dans une stratégie de marketing réfléchie.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Voir les développements dans Fehlen, 2010; Fehlen et Pigeron-Piroth, 2009; Pigeron-Piroth, 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Voir la loi du 8 juin 1994 sur le statut général des fonctionnaires, loi du 8 août 1988 pour les employés de l'Etat et loi du 9 juin 1995 pour les fonctionnaires communaux.

À côté des compétences professionnelles et techniques, la compétence linguistique, constituée par la maîtrise des trois langues du pays et éventuellement de l'anglais, prend une importance majeure sur le marché de l'emploi. Elle donne aux détenteurs de la compétence la plus rare, donc aux luxembourgophones, un avantage comparatif dans la compétition pour les emplois privilégiés du « segment primaire » du marché de l'emploi. La capacité de négociation qui en découle n'est pas toujours vue d'un bon œil par les employeurs. Ainsi la Chambre de Commerce voit dans de le trilinguisme du pays qu'elle qualifie de « complexe, voire confus », « une barrière ou un obstacle caché » pour fermer l'accès à la fonction publique aux étrangers. Selon elle, la primauté des « seules compétences linguistiques » sur « le savoir et le savoir-faire » pour accéder à celle-ci, ne peut avoir que des effets négatifs pour la qualité du service public et, par ricochet, aussi pour le secteur marchand qui ne trouve plus, sur un marché de l'emploi phagocyté par la fonction publique, les profils linguistiques nécessaires 15.

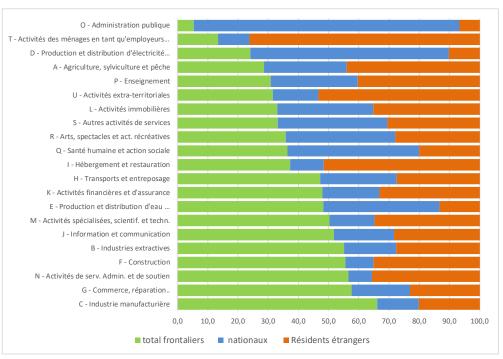
Pour pallier à la pénurie de candidats trilingues, l'État n'est pas avare de dérogations. Sur quelques 2.000 personnes engagées en 2018 et 2019, 11% ont eu une dispense de l'obligation de maitriser les trois langues administratives. L'écrasante majorité (84%) sont des francophones dispensés de l'allemand et/ou du luxembourgeois. La plupart des dispenses ont été accordées pour les carrières supérieures : 65% concernent la carrière A1 (Master ou équivalent), 19% la carrière A2 (Bachelor ou équivalent).

De nombreuses études ont montré que les contraintes linguistiques — qu'elles soient réglementaires pour le secteur public ou dictées par les attentes de la clientèle pour le secteur marchand — sont responsables d'une segmentation du marché de l'emploi, révélée entre autres par le graphique 3. Il révèle l'omniprésence des salariés Luxembourgeois (nationaux, en bleu) dans l'administration, de même que dans le secteur de la production et distribution d'électricité. Les travailleurs frontaliers sont, pour leur part, surreprésentés dans l'industrie manufacturière, le commerce, les activités de services administratifs et de soutien (c'est-à-dire le travail intérimaire) ou encore la construction. Les étrangers résidant au Luxembourg (en orange), sont surreprésentés dans les activités des ménages en tant qu'employeur (personnel domestique), l'hébergement/restauration ou encore les activités extraterritoriales.

<sup>15</sup> Chambre de Commerce 2012, pp. 123, 154 et 160.

<sup>16 «</sup> Entre 2018 et fin 2019, 2.072 personnes ont été engagées par l'État. Parmi elles, 237 agents ont reçu une dispense linguistique du Conseil du gouvernement. 220 dispenses concernaient le luxembourgeois, 184 l'allemand et 42 le français. La plupart des dispenses ont été accordées dans les carrières A1 (155) et A2 (45). Les entités qui ont obtenu le plus d'exemptions au cours de cette période sont le Centre des technologies de l'information de l'Etat avec 33 exemptions, le ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse avec 20 exemptions et la Direction de la Santé avec 16 exemptions. Sur les 237 agents, 101 sont des Français, 43 des Belges et 38 des Allemands. 28 agents sont des Luxembourgeois. Comme on s'y attend, une grande majorité des Français et des Belges a bénéficié d'une double dispense en luxembourgeois et en allemand, tandis que les Allemands ont reçu une double dérogation en français et en luxembourgeois. Les agents de nationalité luxembourgeoise ont pour la plupart obtenu une dérogation en luxembourgeois et en allemand. » Question parlementaire 3165 du 18.11.2020 sur les langues administratives dans la Fonction publique [traduction des auteurs].

Graphique 3 : Présence des salariés frontaliers, immigrés et nationaux au sein des divers secteurs d'activité (mars 2019)



Source : Université du Luxembourg, d'après les données IGSS/CCSS

Une fois ces précisions contextuelles faites, les principaux résultats de notre étude empirique sont présentés dans cette seconde partie. Après quelques explications méthodologiques, le nombre de langues demandées sera analysé en détail, ainsi que la langue de rédaction de l'annonce, mais aussi les différences entre langues exigées et souhaitées et enfin les différences de demandes linguistiques selon les branches d'activité ou encore les professions.

# 2 Trente-cinq années d'offres d'emploi dans le *Luxemburger Wort*

Cette étude constitue la quatrième mise à jour d'une analyse des offres d'emploi du *Luxemburger Wort* portant initialement sur la période 1984-1999<sup>17</sup>. Nous sommes conscients que depuis, le marché du recrutement s'est profondément modifié. Pour la première période (1984-1999), le choix d'aborder les recrutements à travers le *Luxemburger Wort* dont les annonces faisaient référence en la matière, même au-delà les frontières du Grand-Duché, se justifiait amplement. Avec le développement des recrutements en ligne, les annonces publiées dans ce journal sont de moins en moins représentatives de l'ensemble de l'économie et se concentrent de plus en plus sur le créneau public et local du marché de l'emploi. Nous avons pu le vérifier en intégrant dans l'étude de 2014 une analyse des offres d'emploi parues sur le site *Jobs.lu* où « près de neuf annonces sur dix (88,6%) font [en 2014] référence à l'anglais (en le demandant, en le souhaitant ou en

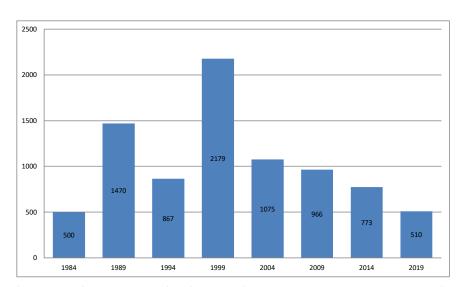
<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Piroth et Fehlen, 2000.

l'utilisant pour rédiger l'annonce) » <sup>18</sup>. Les différences dans les compétences linguistiques demandées sur le site *Jobs.lu* par rapport à celles figurant dans les annonces du *Luxemburger Wort* soulignent les spécificités des marchés respectifs visés par ces deux canaux de diffusion très différents.

Pour la quatrième actualisation, nous nous limitons ici aux seules offres du *Luxemburger Wort* compte tenu de leur caractère de référence et afin de clôturer l'étude initialement menée en 2000. Nous prions donc les lectrices et lecteurs de garder en tête que l'analyse qui va être présentée ne concerne qu'une partie du marché de l'emploi.

# 2.1 La constitution de l'échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort*

L'échantillon initial prenait en compte des années espacées de 5 ans, c'est-à-dire 1984, 1989, 1994, 1999. Nous nous étions limités au second samedi de chaque mois, en exceptant les mois de juillet et août, mois d'été pour lesquels l'offre d'emploi est plus limitée. En conservant la même méthodologie, nous avons ajouté les années 2004<sup>19</sup>, 2009<sup>20</sup>, 2014<sup>21</sup> et finalement, dans la présente étude, l'année 2019. Avec cette dernière mise à jour, l'échantillon totalise 80 éditions du *Luxemburger Wort* (10 journaux par année pour chacune des huit années considérées) et permet d'avoir un aperçu des demandes linguistiques dans l'emploi au Luxembourg et de ses évolutions, par la lorgnette de son principal quotidien. La composition de l'échantillon est la suivante : 500 offres d'emploi pour 1984, 1 470 pour 1989, 867 pour 1994, 2 179 pour 1999, 1 075 pour 2004, 966 pour 2009, 773 pour 2014 et 510 pour 2019 (voir graphique 4).



Graphique 4 : Nombre d'offres d'emploi dans l'échantillon par année

Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le Luxemburger Wort (500 offres d'emploi en 1984, 1470 en 1989, 867 en 1994, 2179 en 1999, 1075 en 2004, 966 en 2009, 773 en 2014 et 510 en 2019)

Les écarts dans le nombre d'offres d'emploi saisies pour les différentes années s'expliquent par plusieurs éléments. À commencer par la conjoncture économique et son incidence en matière d'offre d'emploi. Ainsi, l'année 1999 avec ses plus de 2000 annonces saisies constituait vraiment une année exceptionnelle, avec d'importants besoins de main-d'œuvre. Le volume d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort* ne cesse de diminuer depuis ce pic de 1999. Par ailleurs, un autre élément d'explication de cette baisse intervient également : il s'agit de l'évolution dans les pratiques de diffusion des offres d'emploi. D'autres canaux de diffusion des offres d'emploi ont fait leur apparition depuis le début de cette étude, et notamment le recours de plus en plus important aux

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Pigeron-Piroth et Fehlen, 2015, p. 31.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Pigeron-Piroth et Fehlen, 2005.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Pigeron-Piroth et Fehlen, 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Pigeron-Piroth et Fehlen, 2015.

sites internet. Nous avions comme mentionné précédemment, intégré dans la version 2014 de cette étude, une analyse des offres d'emploi parues sur le site *Jobs.lu*. Nous n'avons pas répété l'exercice pour le présent rapport, car les offres publiées sur internet sont très nombreuses et demandent des temps de saisie très longs. D'autre part, la publication des annonces sur ces sites est temporaire, ce qui complexifie leur traitement statistique. Par ailleurs, les différents sites internet ont souvent une spécialisation sectorielle (notamment dans le secteur financier) et des demandes linguistiques qui y sont liées (prédominance de l'anglais, que nous avions relevée lors de l'étude de 2014).

Un autre élément explicatif de cette baisse du nombre d'offres saisies à partir du *Luxemburger Wort* au fil des années est la pratique de plus en plus courante du renvoi vers le site Internet de l'entreprise qui recrute, afin de donner plus de détails sur les compétences recherchées (et notamment linguistiques) (voir figure 1). La date de saisie des annonces, plusieurs mois après leur publication dans le journal, ne nous a pas permis d'avoir accès à ces informations, et réduit d'autant la taille de l'échantillon.

Il importe également de préciser qu'en dehors de la presse écrite, les offres d'emploi peuvent être diffusées via l'Agence pour le Développement de l'Emploi luxembourgeoise (l'ADEM) ou encore les agences d'Intérim. De plus, selon le secteur d'activité, les modes et pratiques de recrutement varient. Ainsi, par exemple, les métiers du bâtiment passent souvent par des réseaux, et les fonctionnaires européens sont recrutés à l'échelle internationale.

L'année 2019 a connu différents recrutements massifs, par exemple pour les Galeries Lafayette et le nouveau centre commercial à la Cloche d'Or, qui ne se sont pas répercutés dans les offres du *Luxemburger Wort*. Les Galeries Lafayette ont inséré un petit encart trilingue renvoyant à leur site (voir figure 2), tandis que le centre commercial à la Cloche d'Or faisait appel à l'ADEM. Ainsi plus de mille candidats se sont présentés à une foire de recrutements où « 35 des 142 boutiques présentes dans le futur complexe proposaient 700 emplois à pourvoir »<sup>22</sup>. Une manifestation qui a laissé des traces dans la rubrique locale du quotidien, mais pas dans la rubrique des offres d'emploi ni dans la présente étude.

Figure 1 : Renvoi vers le site de l'entreprise pour le détail des compétences recherchées.



Figure 2 : Un recrutement massif hors des radars de l'enquête

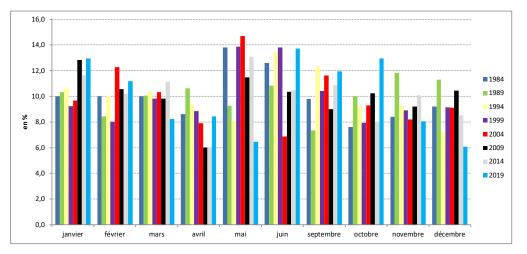


← Source : Luxemburger Wort, 26-27 octobre 2019

La décomposition de l'échantillon par mois et par année révèle la saisonnalité des offres d'emploi, généralement plus nombreuses en mai-juin, voire septembre (et même octobre pour 2019) (voir graphique 5).

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> www.wort.lu/fr/luxembourg/la-cloche-d-or-recherche-son-personnel-5c8111e2da2cc1784e33f3e1

Graphique 5 : Offres d'emplois par année et mois (en %)



Source: Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le Luxemburger Wort (500 offres d'emploi en 1984, 1470 en 1989, 867 en 1994, 2179 en 1999, 1075 en 2004, 966 en 2009, 773 en 2014 et 510 en 2019)

#### 2.2 Les variables prises en compte

Chaque langue (luxembourgeois, allemand, français, anglais, italien, espagnol et portugais, ou autres langues) a été codée de façon à faire la distinction entre les langues qui sont nécessaires pour l'emploi en question (langues demandées) et celles qui sont simplement souhaitées (qui constitueraient un atout/un avantage). Les langues demandées correspondent à des expressions telles « luxembourgeois exigé », « connaissance du luxembourgeois », « maîtrise de la langue luxembourgeoise », « bonnes/excellentes notions d'allemand », « facilités d'expression écrite et orale en allemand », « fluent in luxemburgish » « good knowledge of ... » « Sprachkenntnisse : Luxemburgisch », « englische Sprachkenntnisse sind erforderlich », « gute Deutschkenntnisse setzen wir voraus » etc. Les compétences souhaitées sont de la forme « l'anglais sera considéré comme un atout », « l'anglais est un avantage », « notions d'anglais », « préférence sera donnée à un candidat parlant luxembourgeois... », « french is an asset, an advantage... » « anglais souhaité » , « Grundkenntnisse in Französisch gewünscht », « Französisch ist von Vorteil » etc.

D'autres variables comme la profession<sup>23</sup> ou encore le secteur d'activité<sup>24</sup> ont également été saisies dans le but de préciser les besoins linguistiques en fonction de l'activité exercée. Elles permettront à ce titre de souligner les spécificités linguistiques selon les secteurs d'activité.

### 2.3 Nombre de langues et niveau de compétence demandés

L'augmentation des offres qui demandent la maîtrise de trois langues est la tendance lourde observée pour la période des trente années constituant notre échantillon. Une tendance qui s'est encore amplifiée depuis une dizaine d'années. Nous présentons

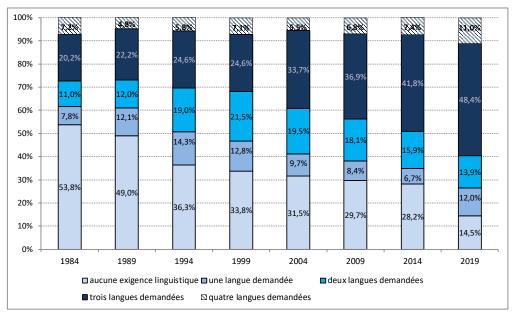
<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Les professions ont été saisies selon la classification internationale type des professions (CITP-88) afin de permettre des comparaisons dans le temps. Afin de garantir la continuité de la saisie par rapport aux années précédentes, la nouvelle nomenclature de 2008 n'a pas été prise en compte.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Les secteurs d'activité ont à la fois été saisis selon la nomenclature NACE Rev 2 et selon une répartition en 12 branches utilisée dès la première version de cette étude, et que nous avons conservée afin de pouvoir analyser les évolutions.

d'abord une vue d'ensemble avant de relever une nouveauté : le recours au *Cadre Eu*ropéen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) pour décrire le niveau de compétence désiré. Ensuite, nous passerons en revue les offres demandant deux, trois voire plus de langues.

#### 2.3.1 Vue d'ensemble : les trois langues du pays s'imposent

Graphique 6 : Nombre de langues demandées dans l'annonce (1989-2019)



Source: Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort* (500 offres d'emploi en 1984, 1470 en 1989, 867 en 1994, 2179 en 1999, 1075 en 2004, 966 en 2009, 773 en 2014 et 510 en 2019)

Note de lecture : en 2019, 14,5% des offres de l'échantillon n'exigent la connaissance d'aucune langue, 12% demandent la connaissance d'une langue, 13,9% de deux langues, 48,4 % de trois langues et 11% de quatre langues

Les annonces parues en 2019 dans le *Luxemburger Wort* et analysées dans l'échantillon demandent pour près de la moitié d'entre elles (48,4%) la connaissance de **trois langues** (voir graphique 6). Il s'agit dans 91% des cas du trilinguisme officiel, donc des trois langues mentionnées par la loi de 1984 sur le régime des langues<sup>25</sup>, à savoir le luxembourgeois, le français et l'allemand. Avant de voir le détail de l'évolution statistique, nous proposons un encart qui étudie la désignation du trilinguisme officiel dans les offres d'emploi analysées.

#### Désignation du trilinguisme officiel dans les offres d'emploi en 2019

L'article 3 de la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues définit les langues française, allemande et luxembourgeoise comme les trois langues administratives et judiciaires du pays. Les administrations du pays sont tenues par l'art. 4 de cette même loi à servir leurs usagers dans la langue « choisie par le requérant ». Cette disposition a engendré des lois et règlements sur les compétences linguistiques des fonctionnaires et employés des administrations publiques et sur la façon d'attester celles-ci. Beaucoup d'offres émanant du secteur public et des secteurs assimilés reprennent la formulation exacte de la loi stipulant que le candidat doit « faire preuve d'une connaissance adéquate

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.

des trois langues administratives (français, allemand, luxembourgeois), telles que définies par la loi du 24 février sur le régime des langues » <sup>26</sup>. D'autres s'en inspirent plus ou moins.

En dépassant le cadre des 10 éditions retenues pour l'étude quantitative, nous avons trouvé plus de 250 de ces formulations en langue française publiées au fil de l'année 2019<sup>27</sup> que nous allons analyser dans le détail.

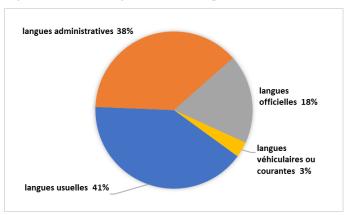
Une quarantaine reprennent la formulation de la loi telle quelle. Une dizaine n'en reprennent que le début (« faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives »). Une quarantaine préfère la formulation « la connaissance des trois langues officielles », ce qui étonnera le connaisseur des subtilités de la législation linguistique du Luxembourg. En effet, la doctrine courante rejette l'appellation « langue officielle » pour pouvoir faire la distinction entre langue administrative et langue législative. Rappelons que contrairement aux langues administratives qui sont au nombre de trois (d'après l'article 3 de la loi de 1984), il n'y a qu'une seule langue législative (article 2)<sup>28</sup> : le français. Ceci donne une certaine préséance à la langue française qui est renforcée par l'ordre dans lequel les trois langues sont énumérées dans la loi : à savoir d'abord le français, suivi de l'allemand et au dernier rang le luxembourgeois. Dans les annonces, cet ordre est souvent inversé faisant passer le luxembourgeois au premier rang, le français au deuxième et l'allemand au troisième.

Évitant ces subtilités juridiques, une vingtaine d'annonces préfèrent la formulation : « trois langues usuelles du pays ». Cinq offres laissent de côté l'adjectif et parlent des « trois langues du pays », tout court. Un seul employeur, présent avec sept offres, utilise la formulation « langues véhiculaires du pays ». Une seule annonce évoque « trois langues courantes du pays ». Une seule annonce mentionne « les quatre langues du pays » (voir figure 10).

En regardant seulement l'adjectif utilisé pour qualifier les langues du Luxembourg, nous pouvons retenir que sur 251 occurrences, la formulation la plus répandue est celle des « langues usuelles » (41%) suivie de près des « langues administratives » (38%), loin devant les « langues officielles » (18%) (graphique 7).

Les offres rédigées en allemand beaucoup moins nombreuses préfèrent « Landessprachen » en ajoutant comme adjectif « gängige » ou « übliche » (donc respectivement, langue usuelle et habituelle du pays). Nous avons trouvé une seule fois « offizielle Sprachen ».





Source : Université de Luxembourg d'après un échantillon de 251 offres d'emplois publiées dans le Luxemburger Wort en 2019

Note de lecture : Parmi les offres demandant la compétence trilingue officielle (F., All. et L) 41% utilisent la désignation « langues usuelles »

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Art. 1 de la Loi du 17 mai 1999 concernant l'accès de ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Cet échantillon comporte 42 éditions.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> En cas de traduction de textes administratifs et législatifs, c'est le français « qui fait foi ».

La demande de trilinguisme officiel n'a cessé de croître dans les offres d'emploi du Luxemburger Wort au fil des années étudiées (voir graphique 6). En 1984, le trilinguisme ne concernait que 20,2% des offres d'emploi de l'échantillon, car la majeure partie des annonces (53,8%) n'exprimait aucune demande linguistique particulière. Aujourd'hui, il y a très peu d'annonces qui ne formulent pas de demande linguistique du tout : seules 14,5% des annonces saisies en 2019. On ne peut cependant se contenter d'interpréter simplement cette évolution comme une hausse des besoins en personnel trilingue, car il s'agit très probablement aussi d'une réaction face à l'évolution de l'offre sur le marché de l'emploi. Par le passé, il ne semblait pas nécessaire de préciser dans les offres la connaissance des trois langues du pays qui allait de soi dans un pays historiquement trilingue. Désormais, alors que la population de nationalité étrangère représente 47,4% des habitants du Luxembourg (STATEC, janvier 2020), et 71,5% de l'ensemble des salariés (IGSS, mars 2019), si l'on tient compte également des travailleurs frontaliers venant des trois pays voisins, ces compétences ne peuvent plus être sousentendues et se doivent d'être précisées, a fortiori dans un marché de l'emploi aussi ouvert, mais segmenté que celui du Luxembourg (voir partie 1.2.2).

Il semblerait par ailleurs que le *Luxemburger Wort* soit devenu le canal de diffusion spécifique au secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et action sociale. Un secteur que l'on qualifie parfois de « protégé »<sup>29</sup>, car l'accès y est souvent soumis à la pratique des trois langues du pays (voire à la possession de la nationalité luxembourgeoise, pour ce qui concerne la sauvegarde des intérêts de l'État). Ceci explique donc l'importance des demandes de connaissance des trois langues du pays dans les offres d'emplois du *Luxemburger Wort*.

Le graphique 8 souligne l'importance des demandes de trilinguisme selon les branches. Elle est la plus forte dans le secteur de l'administration publique/enseignement/santé/action sociale, mais également dans le secteur de l'énergie (faisant également partie du secteur « protégé »). D'autres branches comme les services aux entreprises (c'est-à-dire des activités scientifiques et techniques) recherchent beaucoup de personnel trilingue. Il s'agit souvent de personnel qualifié (pour des activités juridiques, comptables...). Le commerce/hôtellerie/restauration nécessite également du personnel trilingue, afin de pouvoir se faire comprendre par un maximum de personnes.

On relèvera également la hausse de la demande de connaissance de quatre langues (il s'agit en général du trilinguisme luxembourgeois-allemand-français auquel on ajoute l'anglais). Cette demande de personnel quadrilingue n'a cessé de croitre sur les quinze dernières années, et en 2019, ce sont 11% des annonces qui demandent ces quatre langues. Et finalement en 2019, 60% des annonces saisies demandent la connaissance d'au moins trois langues!

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Voir Pigeron-Piroth, 2009.

Graphique 8 : Nombre de langues demandées selon la branche d'activité (en 2019)

Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le Luxemburger Wort (510 pour 2019)

Comme nous venons de le voir, c'est la branche de l'administration publique/enseignement/santé/action sociale qui est la plus demandeuse en trilinguisme : près des deuxtiers des annonces demandent la connaissance des trois langues du pays. Alors que dans la finance et l'industrie, c'est le bilinguisme qui est le plus demandé. Il s'agit dans la plupart des cas d'un bilinguisme français-anglais.

La construction est la branche pour laquelle l'absence d'exigence linguistique est la plus manifeste en 2019. Faut-il y voir le fait que le français s'impose tellement comme langue de communication qu'il est inutile de le mentionner? D'ailleurs, 79% des annonces de cette branche n'ayant aucune demande linguistique, sont rédigées en français. Par ailleurs, le commerce/restauration/hébergement et l'énergie ont à la fois un grand nombre d'annonces sans aucune exigence linguistique et un grand nombre demandant des candidats trilingues. Est-ce que l'absence de demande linguistique signifie qu'elles sont sous-entendues? ou est-ce le signe d'une certaine résignation, d'un découragement des employeurs de trouver des candidats trilingues?

#### 2.3.2 Une nouveauté : le niveau de compétence selon le CECRL

Pour l'année 2019, une nouveauté est apparue dans les offres d'emploi: certaines offres utilisent un outil assez technique du Conseil de l'Europe, qui définit des niveaux de maîtrise d'une langue étrangère <sup>30</sup>. Ce *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues* (CECRL) décline les compétences selon six niveaux. Trois niveaux principaux marqués par les lettres A, B, C correspondant respectivement à un « utilisateur élémentaire », un « utilisateur indépendant » et un « utilisateur expérimenté ». Ces trois niveaux sont subdivisés en deux, portant ainsi leur nombre à six. L'encart donne un bref aperçu de la complexité de cet outil en utilisant comme exemple les trois niveaux les plus présents dans les offres.

A2 - Niveau *Intermédiaire* ou *de Survie*. Mots clés : *descriptions, conversations simples*. **Comprendre** (Écouter) : Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent, relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs. **Écrire** : Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.

B1 - Niveau Seuil. Mots clés : début d'autonomie ; se débrouiller, exprimer son opinion. Comprendre (Écouter) : Je peux comprendre les points essentiels quand un langage

 $<sup>^{30}\</sup> https://rm.coe.int/16802fc3a8\ https://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-dereference.html$ 

clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte. Écrire : Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.

C1 - Niveau *Autonome*: pour un usage régulier dans des contextes de difficulté raisonnable. Mots clés: *s'exprimer spontanément et couramment, assez bonne maîtrise*. **Comprendre** (Écouter): Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort. **Écrire**: Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.

À ces deux dimensions – Comprendre (Écouter) Écrire – il faut encore ajouter trois autres pour : Comprendre (Lire), Parler (Prendre part à une conversation), Parler (S'exprimer oralement en continu). <sup>31</sup>

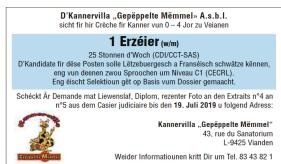
On peut voir dans le recours à cet outil, l'influence du débat sur l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, certaines des voies d'obtention de celle-ci exigeant le passage d'un examen certifiant une expression orale au niveau A2 et une compréhension orale au niveau B1. Ces compétences ont été révisées à la baisse en 2017 ce qui a suscité maints débats donnant ainsi une certaine visibilité à l'échelle du CECRL.

Figure 3: Niveau C1 en langue luxembourgeoise



Source : Luxemburger Wort, 11-12 mai 2019

Figure 4: Niveau C1 en langue lux. ou en français



Source : Luxemburger Wort, 13-14 juillet 2019

La loi sur l'éducation plurilingue pour jeunes enfants de 2017 fait aussi référence au CECRL. Cet aspect a été moins discuté par l'opinion publique, mais cette loi a une incidence directe sur les recrutements dans le secteur socio-éducatif, car elle exige explicitement « qu'au moins une personne du service d'éducation et d'accueil maîtrise la langue luxembourgeoise à un niveau C1 du cadre européen commun de référence des langues, et au moins une personne du service d'éducation et d'accueil maîtrise la langue française à un niveau C1 du cadre européen commun de référence des langues » 32. Ceci est bien illustré par les exemples ci-dessus de deux crèches cherchant des éducateurs (figures 3 et 4).

Les exigences linguistiques des employeurs peuvent souvent sembler exagérées, comme pour un agent polyvalent dans une association de personnes âgées (voir figure 5). Il doit maîtriser les trois (!) langues du pays à un niveau C1 (qui correspond à un utilisateur expérimenté). Reste à savoir si cette demande est à prendre à la lettre, et si l'employeur va exiger trois certificats validant ce niveau. On peut légitimement en douter et voir dans la formulation plutôt le souhait d'une personne ayant suivi sa scolarité dans l'école luxembourgeoise. Cette hypothèse est corroborée par une annonce pour recruter des

<sup>31</sup> https://fr.wikipedia.org/wiki/CECR

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Loi du 29 août 2017, Art. 25, 1g

éducatrices et des aides-éducatrices, qui établit une équivalence entre le niveau de compétence C1 en luxembourgeois et une scolarité de 10 ans au Luxembourg (voir figure 6). Rappelons pour les personnes non familiarisées avec le système luxembourgeois, que cette langue n'est pas enseignée à l'école qu'elle sera seulement présente comme langue d'instruction dans certaines branches dans l'école fondamentale.

Figure 5 : Des exigences linguistiques exagérées ?

#### Diddelenger Haus fir Senioren, asbl se propose d'engager pour les besoins du Club Senior «Schwaarze Wee» 1 agent polyvalent (m/f) CCT-SAS code C3 - CDI à partir du 1er avril 2019 au plus tôt à raison de 20 heures/semaine, horaire flexible organisation du volet entretien locaux, ménage, achats et restauration - accueil socio-éducatif, inscription et accompagnement des clients aux - Il /elle fera preuve d'esprit d'équipe. - contact aisé avec la clientèle - sens de l'organisation et de la responsabilité. - connaissances informatiques usuelles, - expérience en cuisine / pâtisserie / formation HACCP - permis de conduire B (conduite minibus) - Bonne maîtrise (C1) des langues lux, all, et fr. Les demandes avec CV, photo récente, copies des diplômes et certificats de formations sont à envoyer jusqu'au 25 janvier 2019 à Diddelenger Haus fir Senioren, asbl M. le Président René Manderscheid 48, rue de la libération L-3511 Dudelange schwaarzewee@clubsenior.lu Une première sélection sera faite sur base des dossiers

Figure 6: Niveau C1 en Luxembourgeois ou 10 ans de scolarité au Luxembourg



Source: Luxemburger Wort, 8-10 juin 2019

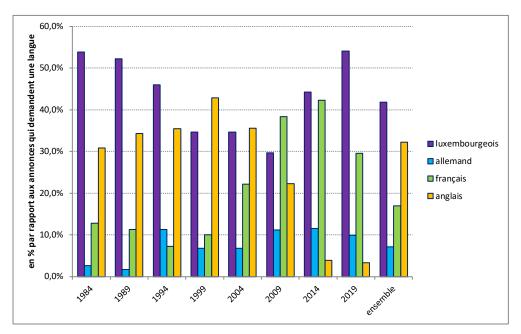
← Source : Luxemburger Wort, 12-13 janvier 2019

Autre exemple qui aux yeux d'un nouveau-venu au Luxembourg peut sembler exagéré : L'Administration Communale de Contern se propose d'engager un concierge avec le profil linguistique suivant : « faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives, la compréhension de l'anglais de base est un atout »<sup>33</sup>. Vu le nombre de candidats avec ce profil sur le marché du travail et vu le public multiculturel qui fréquente l'administration communale, une telle demande ne semble pas extravagante.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Luxemburger Wort, 30-31 mars 2019.

## 2.3.3 La demande d'une seule langue : le luxembourgeois en tête avec 54% des annonces

Graphique 9: La demande d'une seule langue (1984-2019)



Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort* (500 offres d'emploi en 1984, 1470 en 1989, 867 en 1994, 2179 en 1999, 1075 en 2004, 966 en 2009, 773 en 2014 et 510 en 2019)

Une façon d'aborder l'urgence de la maîtrise d'une langue est d'étudier les offres qui demandent la connaissance **d'une seule langue**, parce qu'on peut supposer qu'elles correspondent à des besoins bien spécifiques. Le pourcentage d'annonces demandant une seule langue était en baisse depuis 1994 pour atteindre 6,7% en 2014. En 2019, 12% des annonces demandent la connaissance d'une seule langue, ce qui constitue près du double du chiffre constaté en 2014. Au-delà de cette proportion, il est intéressant de constater les évolutions dans la langue demandée en question. Pour les premières années de notre échantillon (jusque 1994), cette langue unique demandée était surtout le luxembourgeois (voir graphique 9). En 1999, c'est l'anglais qui était la principale langue unique demandée. En progression, il atteignait alors un pic à 43% des demandes de langue unique en 1999. Depuis, il est en baisse et ne concerne plus que 3,3% des annonces ayant demandé une seule langue en 2019. Inversement, le français est de plus en plus demandé comme langue unique depuis 1999 et concerne 42% des annonces demandant une seule langue en 2014, mais 29,5% en 2019, soit une nette baisse.

C'est le luxembourgeois qui est la langue unique la plus demandée en 2019, pour 54,1% des annonces, avec une forte hausse par rapport à 2009. Alors que luxembourgeois et français étaient au coude à coude comme langue unique demandée en 2014 lors de la précédente analyse (respectivement 44,2% et 42,3% des annonces demandant une seule langue), l'écart entre ces deux langues s'est nettement creusé dans les annonces de 2019, soulignant la spécialisation des offres d'emploi publiées dans le Luxemburger Wort pour du personnel luxembourgophone. L'annonce ci-dessous (figure 7) est intéressante, car la seule et unique demande linguistique mentionnée pour cet emploi d'assistant(e) dentaire est le luxembourgeois. L'annonce est néanmoins rédigée en deux langues, ce qui est plutôt rare. Or, le luxembourgeois ne fait pas partie des langues de rédaction choisies : il s'agit du français et de l'allemand, probablement utilisés pour capter le plus grand lectorat possible, mais qui doit pouvoir parler le luxembourgeois. Pourquoi l'employeur n'a-t-il pas rédigé son annonce en luxembourgeois ? Probablement aussi parce que la pratique de l'allemand et/ou du français sont sous-entendues pour cet emploi en contact direct avec la clientèle et que les deux doivent être maîtrisées pour les écritures administratives.

Figure 7: Annonce bilingue pour recherche de personnel luxembourgophone.

#### **Dr Tom Neuens**

Médecin-dentiste 25c, bd Royal L-2449 Luxembourg

engage

#### Assistant(e) dentaire

temps plein langue lux. indispensable

CV et photo récente à envoyer à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à : tomneuens@hotmail.com

sucht

#### Zahnarzthelfer(in)

Vollzeit Luxemburgisch erwünscht

Bitte Bewerbung mit Lebenslauf und aktuellem Foto an die obige Adresse schicken oder per E-mail an tomneuens@hotmail.com schicken.

Source . Luxemburger Wort, 14-15 septembre 2019

#### 2.3.4 Un bilinguisme majoritairement français-allemand

En 2019, 13,9% des annonces de notre échantillon demandent la connaissance de deux langues. Ce pourcentage est en baisse depuis 1999 où il représentait 21,5% des annonces. Dans la moitié des cas (53,5%), c'est la combinaison **français-allemand** qui est demandée, dans la continuité de ce que nous avions observé à partir des données de 2009. Si auparavant et notamment en 2004, c'était la combinaison français-anglais qui prévalait, ce n'est plus le cas en 2019 où cette combinaison est demandée dans à peine 8% des cas. Par contre, la combinaison **français-luxembourgeois** est de plus en plus demandée et concerne désormais 36,6% des demandes de bilinguisme, signe de l'importance prise par le français dans l'emploi, à côté de la langue nationale.

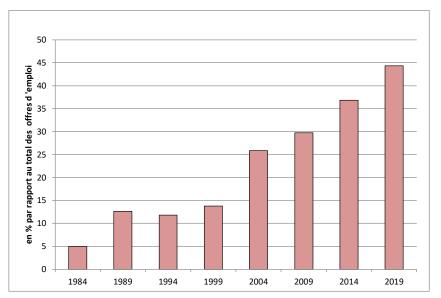
#### 2.3.5 Le trilinguisme

Les annonces demandant la connaissance de trois langues (48,4%) sont beaucoup plus nombreuses que celles qui requièrent le bilinguisme. Lorsque trois langues sont demandées en 2019, dans 91,5% des cas, on fait référence aux trois langues usuelles du pays (voir 2.31). Le luxembourgeois a fini par remplacer l'anglais dans ces demandes de trilinguisme, car en 1984, près de 75% des offres d'emploi qui exigeaient la connaissance de trois langues faisaient référence à l'allemand, au français et à l'anglais. Le graphique ci-dessous est révélateur de la hausse de la part prise par les trois langues du pays dans le total des annonces entre 1984 et 2019.

Cette évolution nous amène à répéter que par le passé, la connaissance des trois langues usuelles du pays, considérée comme implicite n'était pas forcément indiquée dans l'annonce, alors qu'aujourd'hui elle l'est davantage.

En 2019, l'administration publique/enseignement/santé et action sociale est la branche dans laquelle l'exigence de trilinguisme est la plus manifeste (près des deux-tiers des annonces pour ce secteur demandent la connaissance de trois langues). Du fait de l'importance du nombre de travailleurs étrangers dans l'emploi intérieur et de l'ouverture de l'économie luxembourgeoise, il semble aujourd'hui nécessaire de préciser que l'emploi dans l'administration publique demande la connaissance des trois langues usuelles du pays. Par ailleurs, 13,4% des annonces dans l'administration publique ne demandent la connaissance que d'une seule langue : le luxembourgeois (dans 94% des cas).

Graphique 10 : Demande du triplet luxembourgeois-allemand-français parmi le total des offres d'emploi (1984-2014)



Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort* (500 offres d'emploi en 1984, 1470 en 1989, 867 en 1994, 2179 en 1999, 1075 en 2004, 966 en 2009, 773 en 2014 et 510 en 2019)

L'importance de la connaissance du luxembourgeois est souvent soulignée dans l'annonce **en plus de** la connaissance des trois langues du pays. Par exemple dans l'annonce de la figure 8 où l'employeur a indiqué que la langue luxembourgeoise était indispensable, avant de signaler qu'il fallait connaitre les langues administratives du pays.

L'annonce suivante (figure 9) mentionne la nécessité de connaitre les langues usuelles du pays, **ou à les apprendre dans les meilleurs délais**. Ceci semble souligner d'autant plus les difficultés de recrutement des employeurs, prêts à engager des non-locuteurs, mais qui doivent apprendre ces trois langues, ce qui représente un défi certain, surtout s'il s'agit d'apprendre une ou deux langues, en plus des connaissances à acquérir lors d'un nouvel emploi.

#### 2.3.6 Quatre langues et plus

Comme représenté dans le graphique 6, c'est désormais 11% des annonces qui demandent la connaissance de quatre langues. Ce pourcentage est en augmentation continue depuis 2004. Il s'agit du triplet luxembourgeois-allemand-français auquel s'ajoute en règle générale l'anglais. Cette exigence linguistique concerne surtout des emplois dans la finance et les communications. Il arrive même que de rares recruteurs considèrent ces quatre langues comme « les quatre langues du pays » (voir figure 10).

L'annonce de la figure 11 révèle les différences dans les besoins linguistiques, au sein d'une même entreprise. Dans cette étude de notaire, la secrétaire/réceptionniste, en contact oral ou écrit avec la clientèle doit pouvoir manier les quatre langues. Alors que le clerc n'aura pas spécifiquement besoin du luxembourgeois puisque les dossiers seront rédigés en français, allemand ou anglais. En 2014, nous avions analysé ce phénomène longuement<sup>34</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Pigeron-Piroth et Fehlen, 2015, p. 33-45.

Figure 8: Le luxembourgeois indispensable



- « Liewen Dobaussen Asbl », oeuvrant dans le domaine de la psychiatrie extra-hospitalière, se propose d'engager pour ses services (Logement, Centre de Jour, Centre de Rencontre et Centre de Consultation) et pour son projet de prise en charge des demandeurs/bénéficiaires de protection internationale souffrant de troubles psychiques:
  - 1 Médecin-Psychiatre m/f 10 hrs/semaine
  - 1 Ergothérapeute m/f 20 hrs/semaine
  - 1 Psychologue m/f 30 hrs/semaine
  - 1 Educateur gradué m/f 40 hrs/semaine

Tous les postes sont à pourvoir immédiatement par des contrats à durée déterminée (CDD) jusqu'au 31 décembre 2020.

1 Infirmier psychiatrique m/f

- Votre profil:
  o Détenteur d'un diplôme reconnu correspondant à la qualification requise
- Langue luxembourgeoise indispensable
   Connaissances des langues administratives du pays
   Flexibilité dans les horaires de travail
- o Capacité de travailler dans une équipe pluridisciplinaire

Rémunération selon le contrat collectif CCT-SAS en vigueur (sauf pour le médecin-psychiatre).

Une première sélection sera faite sur base des dossiers.

les personnes intéressées sont priées d'envoyer leurs demandes écrites, accompagnées du CV et pièces à l'appui pour **le 28 septembre 2019** au plus tard à l'adresse suivante :

Liewen Dobaussen - Boîte Postale 134 - 9002 Ettelbruck

Figure 10: Les quatre langues du pays



candidatures@le-cc.com

Nous cherchons pour un de nos clients

#### → Secrétaire / Assistance de direction (m/f)

Société au centre-ville de Luxembourg, cherche pour entrée immédiate, une secrétaire/assistante de direction (m/f) expérimentée.

Avec des connaissances approfondies dans l'assistanat de la direction de société, la gestion journalière de société et la gestion d'équipe.

Des bases de comptabilité et une communication aisée sont des atouts.

Les quatre langues du pays sont indispensables!

Toute demande est à adresser par email à candidatures@le-cc.com

SEULES les demandes par mail seront traitées et SEULES les personnes dont la candidature a été retenue

Source: Luxemburger Wort, 8-10 juin 2019

Source : Luxembourg Wort, 12-13 janvier 2019 →

Figure 9 : L'engagement à apprendre les trois langues.

Nous recherchons pour notre Rehaklinik:

plusieurs psychomotriciens (f/m) à plein temps ou à temps partiel et à durée indéterminée

#### Votre profil:

- Diplôme reconnu équivalent au Luxembourg et autorisation d'exercer.
- · Maîtrise des langues usuelles du Luxembourg, respectivement engagement à les apprendre dans les meilleurs délais.
- Expérience dans la prise en charge de patients en psychiatrie constitue
- Disposition à contribuer à l'élaboration et à la mise en place de concepts.
- Être à l'aise dans les contacts et savoir travailler en équipe

Dans votre candidature, merci d'indiquer la référence 013-2019-LW.

Conditions d'admissibilité & informations supplémentaires sur

www.chnp.lu/jobs

Source: Luxemburger Wort, 13-14 avril 2019

← Source : Luxemburger Wort, 14-15 septembre 2019

#### Figure 11: Des profils distincts

#### ÉTUDE DE NOTAIRE

recherche

#### un(e) réceptionniste/secrétaire

Profil recherché :

- · diplôme de fin d'études secondaires ou équivalent
- maîtrise des langues luxembourgeoise, allemande, française et anglaise, parlé et écrit
- CDI à temps plein

#### un(e) clerc aux formalités/employé(e) administratif(ve)

Profil recherché

- · diplôme de fin d'études secondaires ou équivalent
- · maîtrise des langues allemande, française et anglaise, parlé et
- · de l'expérience dans le domaine notarial ou juridique sera considérée comme atout
- CDI à temps plein

Prière d'envoyer votre lettre manuscrite avec CV et photo à

Maître Joëlle BADEN - Notaire

B.P. 804 - L-2018 LUXEMBOURG

Il arrive également que les employeurs recherchent des candidats qui pratiquent cinq langues. En 2019, c'est le cas d'une seule annonce, avec la langue portugaise qui s'ajoute au quadrilinguisme luxembourgeois-allemand-français-anglais. Comme les portugais constituent la communauté étrangère la plus nombreuse vivant au Luxembourg, cette langue est utile pour fidéliser cette clientèle. Elle s'impose aussi dans certains secteurs de l'économie, avec en tête la construction. Même si le français y est la langue véhiculaire, le portugais a comme deuxième langue la plus parlée une grande importance<sup>35</sup>. Dans ce contexte, l'allemand et le luxembourgeois sont moins utiles.

Avec cette demande de cinq langues, le recruteur se positionne en concurrence directe avec le secteur protégé. Ceci est bien illustré par les deux exemples suivants. Dans l'annonce de la figure 12, une importante entreprise générale de construction internationale veut recruter un ingénieur en construction qui devra « collaborer directement avec la direction générale en tant que directeur des travaux » et surtout « être en contact et négocier avec des clients ». Il lui faudra donc souvent négocier avec l'administration publique – soit en tant que client, soit en tant que régulateur – ce qui sera facilité par la maîtrise du trilinguisme officiel, d'où la formulation suivante avec la langue nationale en première place : « Vous avez une excellente maîtrise du luxembourgeois, français, allemand, portugais et anglais ». L'ordre des langues, avec le portugais devançant l'anglais, correspond bien à la réalité du secteur de la construction où l'anglais n'a pas encore détrôné le français comme langue véhiculaire. Pour trouver la perle rare, il faut évidemment offrir un « salaire adapté aux compétences », comme le dit bien le texte de l'annonce. Il faut même, vue la pénurie de la compétence linguistique demandée, probablement débaucher un jeune diplômé de l'administration publique en recherche de promotion. D'où le recours à un cabinet de recrutement qui prend soin de se présenter comme le « 5ème réseau mondial d'audit et de conseil » et de ne pas divulguer l'identité de l'employeur. Derrière « l'acteur clé » qui ne peut être nommé se cache probablement l'entreprise WUST qui partage l'adresse avec le cabinet d'audit mandaté comme chasseur de têtes.

L'annonce de la figure 13 émane d'un syndicat qui cherche un cadre pour conseiller et assister ses membres. Les compétences linguistiques demandées sont moins élevées : « Maîtrise parlée et écrite des langues luxembourgeoise, française, allemande et portugaise, la connaissance de la langue anglaise étant considérée comme un atout». On remarquera le même ordre, mais la moindre importance accordée à l'anglais. « L'excellente maîtrise » de celle-ci dans l'annonce précédente s'est transformée en compétence optionnelle avec la formule de « l'atout ». Le syndicat ne peut pas jouer sur la rémunération, son atout est probablement la sécurité de l'emploi.

Les petites entreprises artisanales sont démunies face aux conditions des grands employeurs privés et institutionnels et doivent être plus modestes dans leurs demandes langagières. Ainsi le technicien métreur recherché par une entreprise de plâtrage (figure 14) doit présenter le profil linguistique suivant : « Français et Portugais (toute autre langue constitue un atout) ». De même une petite entreprise de boulangerie-pâtisserie avec une dizaine de fîliales surtout présente au sud du pays et spécialisée dans la pâtisserie portugaise qui recrute, au moment de son expansion, du personnel artisanal, commercial et administratif indique, indépendamment de la tâche, toujours le même profil linguistique : « Langues: français, luxembourgeois, (portugais) ». <sup>36</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Heinz et Fehlen 2016, pp. 63-120.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> New Welcome, Luxemburger Wort, 12-13 octobre 2019.

Figure 12: Cinq langues dans la construction



BDO, 5ème réseau mondial d'audit et de conseil, est présent dans 162 pays et regroupe plus de 80 000 professionnels

Pour le compte d'un de nos clients, un acteur clé à Luxembourg dans les domaines de l'Entreprise Générale et de la Construction, nous cherchons à pourvoir le poste suivant

#### Ingénieur en construction (m/f)

#### Votre mission :

- Collaborer directement avec la direction générale en tant que directeur des travaux ;
- Effectuer des calculs de rentabilité des proiets :
- Assister et conseiller les techniciens de chantier :
- · Être en contact et négocier avec des clients :
- Suivre les modifications sur les plans et adapter les prix de vente selon les modifications effectués ;

- Vous êtes ingénieur industriel avec au moins 10 ans d'expérience dans une fonction similaire ;
- Vous avez l'habitude d'encadrer une équipe et vous disposez d'excellentes capacités managériales ;
- · Vous avez l'habitude de travailler en autonomie ;

#### Ce que notre client offre :

- · Un salaire adapté aux compétences ;
- Un environnement stimulant, dynamique et multidisciplinaire :
- · Un cadre agréable propice à l'échange entre collègues

Postulez maintenant sur notre site internet www.bdo.lu ou sur benat.urquijo@bdo.lu! Toutes les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialité

Source: Luxemburger Wort, 9-10 mars 2019

Source: Luxemburger Wort, 2019

Figure 13: Cinq langues pour un syndicaliste



- Esprit analytique
- Sens de l'initiative

Une formation interne sera garantie dans les domaines de :

Une expérience dans les domaines précités étant considérée comme un atout.

Vous êtes intéressé(e) ? Envoyez votre demande par courrier à :

B.P. 1208 / L- 1012 Luxembourg

Ou par courriel à cmartins@lcgb.lu.

Figure 14: Un plâtrier franco-portugais



Source: Luxembourg Wort, 27-28 avril 2019

Figure 15: Une offre mentionnant 7 langues

Le Service de Santé au Travail Multisectoriel Un coordinateur administratif pour le service rendez-vous (M/F) pour entrée immédiate et à durée a raison de 40 h/semaine · centre d'attache: Luxembourg Tâches : Coordonner les activités de l'équipe gestionnaire des rendez-vous Divers travaux administratifs Le profil recherché : scolarité : Bac +2 une expérience demandée dans le domaine de la gestion d'équipe, de la coordination et planification d'activités une expérience en santé au travail est considérée comme un avantage langues français et allemand : parlé et écrit, bonnes connaissances luxembourgeois : parlé, bonnes connaissances anglais: parlé, notions autres langues parlées, avantage (italien, portugais, espagnol,...) connaissances informatiques : MS Office, Word, Excel. Les candidatures accompagnées d'un CV détaillé avec copies des diplômes sont à adresser au plus tard pour le 22 février 2019 au Président du Comité-Directeur du Service de Santé au Travail Multisectoriel

Source: Luxemburger Wort, 2-3 février 2019

32, rue Glesener - L-1630 LUXEMBOURG

L'offre suivante (figure 15) nous conduit au point de passage obligatoire de pratiquement tout salarié luxembourgeois, le Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM), qui se propose d'engager « un coordinateur administratif pour le service rendez-vous ». La clientèle de ce service sera donc à l'image de la diversité culturelle de la maind'œuvre luxembourgeoise. L'annonce se démarque de toutes les autres par deux particularités : la mention de sept langues et une hiérarchisation très fine des langues distinguant 4 niveaux. Elle exige d'abord de « bonnes connaissances » en français et en allemand – l'ordre n'est probablement pas un hasard – à l'oral et à l'écrit. Puis de « bonnes connaissances » en luxembourgeois, mais seulement à l'oral. En troisième lieu, elle demande des notions d'anglais mais seulement à l'oral (« anglais : parlé, notions »). On aura compris que pour ce poste de « coordinateur administratif pour le service rendezvous », le contact direct ou téléphonique avec une clientèle et des collègues multilingues est le plus important. D'où la compétence orale qui est mise en avant. Ceci ne vaut pas seulement pour l'anglais, comme le prouve l'ajout d'une quatrième demande facultative : « autres langues parlées, avantage (italien, portugais, espagnol, ...) ». Ceci porte le nombre de langues mentionnées à sept – sans tenir compte des points de suspensions qui terminent l'énumération.

## 2.4 La langue de rédaction de l'annonce : le français dans près de 78% des cas

La langue choisie pour rédiger l'offre d'emploi ne figure pas systématiquement parmi les demandes linguistiques indiquées dans l'annonce, comme nous l'avons vu ci-dessus avec la figure 7. Pourtant, le choix de cette langue de rédaction n'est pas innocent. On estime en effet que la personne qui postulera à l'emploi en question devra au moins comprendre le contenu de l'annonce, donc avoir des connaissances de la langue qui a été utilisée pour la rédiger. Il s'agit donc d'une compétence linguistique implicite. On peut aussi supposer que la langue de rédaction correspond en règle générale à la langue de la communication interne (écrite) de l'entreprise.

90
80
76,7
70
60
8 50
60
30
20
14,7
10
6,5
1,4
0,8
0
français luxembourgeois allemand anglais plusieurs

Graphique 11 : Langue de rédaction de l'annonce (en 2019)

Source: Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le Luxemburger Wort (510 pour 2019)

Le français est de loin la langue la plus souvent utilisée (dans 76,7% des cas) pour rédiger l'annonce dans le *Luxemburger Wort* (voir graphique 11). C'est la langue de rédaction de l'annonce qui est choisie par l'employeur pour toucher le plus de candidats potentiels. Très loin derrière le français, avec 14,7% des annonces concernées, le luxemburgeois constitue la seconde langue la plus utilisée pour rédiger les offres dans le *Luxemburger Wort*, en forte progression par rapport à 2009 (où 7,1% des annonces étaient rédigées en luxembourgeois). L'allemand arrive après le luxembourgeois, avec 6,5% des offres. L'anglais est largement minoritaire et concerne moins de 2% des annonces du *Luxemburger Wort*. Ceci vient renforcer l'idée selon laquelle les divers canaux de diffusion des offres d'emploi ne s'adressent pas aux mêmes publics et n'ont pas les mêmes pratiques. Le *Luxemburger Wort* ne vise pas ici un lectorat international en recherche d'un emploi dans le secteur financier, ce qui explique le faible recours à l'anglais dans ses offres d'emploi. Les pratiques sont tout autres sur les sites internet comme nous l'avions montré pour *Jobs.lu* dans la précédente version de notre étude (en 2015) où 70% des offres d'emploi y étaient rédigées en anglais.

100 90 80 70 60 □ autre % ue ■ luxembourgeois 50 anglais 40 allemand 30 ■ français 20 10 n 1984 1994 1999

Graphique 12 : Evolution de la langue de rédaction de l'annonce (1984-2019)

Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le Luxemburger Wort (500 offres d'emploi en 1984, 1470 en 1989, 867 en 1994, 2179 en 1999, 1075 en 2004, 966 en 2009, 773 en 2014 et 510 en 2019)

Si le français s'est toujours maintenu à la première place pour rédiger l'annonce, on retiendra que les évolutions depuis 1984 sont surtout révélatrices de la hausse du nombre d'annonces rédigées en luxembourgeois au fil des années, désormais plus nombreuses que celles utilisant l'allemand (graphique 12). En 1984, une seule annonce était rédigée en luxembourgeois! Le fait d'utiliser le luxembourgeois comme langue de rédaction est une façon de marquer l'importance que l'entreprise attache à cette langue et de signaler que celle-ci est la langue de communication interne – du moins à l'oral. Les postes à pourvoir sont souvent ceux du secteur socio-éducatif et de la santé (crèches, maisons-relais, maisons de retraite etc.) et concernent souvent aussi le personnel administratif, le personnel d'entretien et de nettoyage.

Rares sont les annonces rédigées en luxembourgeois émanant du secteur privé. Nous avons repéré par exemple une annonce d'une entreprise d'autobus et plusieurs de la même agence immobilière (voir figure 16). Cette dernière a trouvé une formulation originale pour insister sur les connaissances linguistiques multiples : vous parlez et écrivez les langues les plus courantes du pays (all./fr./ang) « Dir schwäzt an schreiwt déi gängest Sprôchen (sic) hei am Land (D/F/Eng) ». On remarquera en passant l'ordre des langues et leur désignation comme les plus courantes, sous-entendant que la langue luxembourgeoise serait moins utilisée. Elle est cependant demandée dans un deuxième temps, avec une formule insistant sur l'urgence de l'exigence : Le candidat (m/f) devra la maitriser « impérativement avec aisance ». En plus, elle est qualifiée comme « notre langue luxembourgeoise » (« Dir beherrscht onbedéngt fléissend ons letzebuerger Sprooch. »).

La police et l'armée rédigent leurs avis de recrutement toujours en langue luxembourgeoise. Sans préciser aucune compétence linguistique. Une façon de s'adresser à une population autochtone bien intégrée pour qui le trilinguisme va de soi. Ce qui ne veut pas dire que le public-cible se limite aux nationaux, car pour les grades inférieurs la nationalité luxembourgeoise n'est pas requise, contrairement aux grades supérieurs où celle-ci est explicitement exigée. Ceci est d'ailleurs indiqué clairement dans le texte : (« Lëtzebuerger sinn » = « être luxembourgeois ») (voir figure 17).

Tandis que la proportion des annonces rédigées en luxembourgeois augmente, la part de celles rédigées en allemand n'a cessé de diminuer au fil de ces 35 dernières années. Même chose pour l'anglais en forte chute, alors qu'en 1994 il représentait encore 14,6% des annonces.

Figure16 : recrutement d'une agence immobilière en langue luxembourgeoise



Figure 17 : recrutement de l'armée en langue luxembourgeoise



Source : Luxemburger Wort, 9-10 février 2019

← Source : Luxemburger Wort, 11-12 mai 2019

#### 2.5 Exigences, souhaits et demandes implicites

Lors de l'encodage des informations présentes dans les offres d'emploi, nous avons fait la distinction entre des demandes explicites de connaissances linguistiques et des souhaits (mentionnant que la connaissance de la langue est un « plus », un « atout », un « avantage » …). En plus, nous intégrerons également (2.5.3) la langue utilisée pour rédiger l'annonce, qui sera interprétée comme demande implicite. Dans ce paragraphe, nous ne considérons pas le nombre de langues de l'annonce. La demande unique d'une langue qui est l'expression de l'importance que le recruteur accorde à cette compétence spécifique aura donc le même poids que la mention de celle-ci dans une énumération simultanément avec une, voire plusieurs autres langues. Dans les trois paragraphes suivants, nous allons analyser les demandes explicites (2.5.1), les souhaits (2.5.2), puis les demandes implicites (2.5.3).

#### 2.5.1 La langue la plus demandée par les offres d'emploi du Luxemburger Wort est le français.

En 2019, le français est la langue la plus demandée par les offres d'emploi du *Luxemburger Wort*. 76,3% des annonces demandent explicitement la connaissance du français, qu'il soit associé ou non à une autre langue. Arrive ensuite l'allemand, suivi de près par le luxembourgeois comme langues demandées (respectivement 68,2% et 67,3%). L'anglais n'est demandé que dans 16,9% des annonces du *Luxemburger Wort* (voir graphique 13).

La progression du luxembourgeois comme langue demandée a été très importante entre 2014 et 2019 (50,3% des annonces en 2014 et 67,3% en 2019). Est-ce à dire que les employeurs osent désormais davantage le demander? Ou est-ce que la proportion des offres d'emploi du *Luxemburger Wort* émanant du secteur protégé, traditionnellement demandeur de la langue luxembourgeoise, a augmenté?

90 80 9,8 4,7 70 60 50 en 40 76,3 68,2 67.3 30 20 5.1 10 16,9 O luxembourgeois allemand francais anglais ■ demandé ■ souhaité

Graphique 13 : Les compétences linguistiques mentionnées dans l'annonce (en 2019)

Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort* (510 pour 2019)

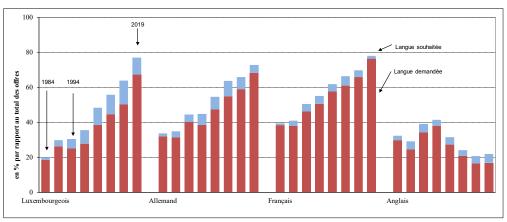
#### 2.5.2 Le luxembourgeois est la langue la plus souhaitée

Le luxembourgeois est en première place des langues souhaitées dans le *Luxemburger Wort* avec 9,8% en 2019, alors qu'en 1984, c'étaient seulement 1,4%. Il est intéressant de constater que ce pourcentage est néanmoins en baisse par rapport à 2014 (13,6%). Cette baisse des souhaits semble s'être reportée en partie sur les demandes explicites de luxembourgeois, plus assumées, comme nous l'avons vu ci-dessus.

Par le passé, la formulation « la connaissance de toute autre langue constitue un avantage » était courante. Comme aucune langue précise n'est indiquée, ces compétences linguistiques souhaitées ne peuvent pas être intégrées à l'analyse. Dans l'édition de 2019, nous avons constaté que cette pratique existe toujours, mais est beaucoup moins courante. Les besoins en connaissance linguistique sont en effet plus souvent précisés.

Le graphique 14 résume à lui seul la progression depuis 1984 des demandes langagières dans les offres d'emploi du *Luxemburger Wort*. On y voit la nette progression du luxemburgeois (à la fois souhaité et demandé), surtout depuis de début des années 2000. Le français reste le plus demandé, mais l'écart avec le luxemburgeois et l'allemand s'est resserré sur cette dernière édition du *Luxemburger Wort*. L'anglais poursuit sa baisse entamée depuis 1999 ce qui révèle la spécialisation renforcée du *Luxemburger Wort* dans les annonces relatives au marché d'emploi « local ». Les annonces les plus demandeuses d'anglais, relatives à des emplois dans le secteur financier par exemple utilisent d'autres modes de diffusion, principalement internet.

Graphique 14 : Langues demandées et souhaitées : évolution de 1984 à 2019



Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le Luxemburger Wort (500 offres d'emploi en 1984, 1470 en 1989, 867 en 1994, 2179 en 1999, 1075 en 2004, 966 en 2009, 773 en 2014 et 510 en 2019)

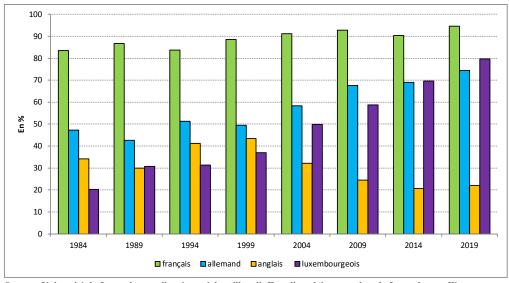
Note de lecture : en 1984, 18,6% des offres d'emploi de l'échantillon exigent le luxembourgeois, 1,4% le souhaitent (qu'il soit associé ou non à une autre langue). En 2019, ce sont respectivement 67,3% qui l'exigent et 9,8% qui le souhaitent

## 2.5.3 La prise en compte de la langue de rédaction de l'annonce comme compétence implicite : nette domination du français

La langue utilisée pour rédiger l'annonce ne figure pas systématiquement parmi les langues demandées ou souhaitées dans l'offre d'emploi. Elle constitue cependant une compétence implicite, car il est nécessaire de comprendre l'annonce pour y répondre. On peut supposer que cette langue constitue la langue de communication dans l'entreprise.

A ce titre, on peut définir une compétence linguistique « élargie » intégrant la langue de rédaction de l'annonce dans le cas où elle n'est pas mentionnée dans les compétences linguistiques. Ainsi, en 2019, près de 95% des annonces font référence au français, en le demandant, en le souhaitant ou en l'utilisant pour rédiger l'offre d'emploi (qu'il soit associé ou non à une autre langue) (voir graphique 15). Le luxembourgeois a pris une légère avance sur l'allemand (79,6% pour le luxembourgeois et 74,5% pour l'allemand). La hausse du luxembourgeois est nette depuis 2014. Alors que seulement 22,2% des annonces font référence à l'anglais.

Graphique 15 : Demande linguistique intégrant la langue de rédaction de l'annonce



Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le Luxemburger Wort

## 2.6 Quelles langues demandées dans quelles branches d'activité ?

L'économie luxembourgeoise possède plusieurs spécificités présentées dans la première partie de cette étude. De plus en plus tertiaire et ouverte, elle se situe en outre dans un contexte multilingue où plusieurs langues se côtoient et se pratiquent diversement selon les contextes. Le lieu géographique a une influence sur les pratiques linguistiques : la capitale compte une forte population étrangère (près de 70,6% au 31.12.2019) et accueille tous les jours un grand nombre de travailleurs frontaliers dont la plupart sont francophones. La pratique du français y est ainsi plus forte que dans le Nord du pays. On pourra aussi différencier les pratiques linguistiques entre milieu urbain et rural (plus luxembourgophone). Intervient également le secteur d'activité comme élément différenciateur de pratiques linguistiques : du fait des relations avec la clientèle, de la langue de communication qui prévaut dans l'entreprise, de la provenance des salariés, des contacts avec l'étranger, comme nous l'avons déjà illustré précédemment au moyen de nombreuses annonces. Il en résulte une certaine « segmentation linguistique », c'est-àdire que les pratiques linguistiques ne sont pas les mêmes en fonction des secteurs d'activité, créant une certaine compartimentation des différents secteurs d'activité selon leurs pratiques linguistiques. Celles-ci agissant comme un filtre, une porte d'entrée règlementant l'accès aux différents secteurs<sup>37</sup>.

Cette segmentation linguistique est liée à la segmentation de l'emploi que nous avions esquissée dans le chapitre introductif (voir 1.2.2). La segmentation de l'emploi pourrait être identifiée par le biais de trois types de marchés du travail au Luxembourg, aux dimensions, caractéristiques et pratiques linguistiques très variables (Fehlen & Pigeron-Piroth, 2009). Il y a un marché global, avec des recrutements à l'échelle européenne voire mondiale, dont les plus visibles sont les fonctionnaires européens/internationaux et les dirigeants du secteur financier ou des grandes entreprises internationales installées au Luxembourg. En schématisant, sur le marché global, la main-d'œuvre est très qualifiée (professions intellectuelles et scientifiques) et la langue anglaise y est souvent dominante et donc nécessaire à qui veut y accéder. Sur le marché local, qui est en fait transfrontalier, la majeure partie des recrutements s'effectue au Luxembourg et dans les régions limitrophes. Il concerne les activités mises en œuvre localement comme le commerce, les services, la construction...Au sein de ce marché local, existe un secteur d'activité très particulier comprenant le secteur public et semi-public et que nous appelons secteur protégé. Les nationaux sont très nombreux à y travailler et les conditions d'accès à ce secteur protégé sont plutôt restrictives. Ce secteur regroupe les emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale etc. Le luxembourgeois y est demandé pour pouvoir communiquer avec les publics concernés (les élèves à l'école, les personnes âgées dans les hôpitaux, les personnes qui s'adressent à une administration...). Il joue également le rôle de filtre qui limite l'accès à ces emplois, et offre aux locuteurs du luxembourgeois une certaine « protection » vis-à-vis de la concurrence que représentent les salariés étrangers parfois plus diplômés. Ces pratiques se répercutent dans les offres d'emploi.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Fehlen, 2009, pp. 133-167 et Fehlen et Heinz, 2017.

## 2.6.1 Des demandes diverses selon les branches : une segmentation linguistique

En analysant plus précisément les langues qui sont expressément demandées dans l'annonce<sup>38</sup> en fonction des branches d'activité, plusieurs conclusions intéressantes s'imposent.

Selon les branches, les besoins en français sont plus ou moins importants, mais toujours élevés ; en moyenne dans près de neuf cas sur dix le français fait partie des langues demandées (graphique 16). Dans la construction et les services aux entreprises (activités scientifiques et techniques principalement), la totalité des annonces comprenant des demandes linguistiques demandent le français. La finance et l'administration publique/enseignement/santé et action sociale ont une demande de français sous-représentée (elle concerne tout de même respectivement 76,9% et 84,8% des annonces ayant des demandes linguistiques).

100,0% % par rapport aux annonces qui demandent au 90,0% 80.0% 70,0% 60.0% 50.0% 40,0% 20,0% 10.0% 0,0% construction immobilier, autres services energie commerce administration finance restauration et services aux publique, entreprises hebergement enseignement, santé et action sociale ■ branches

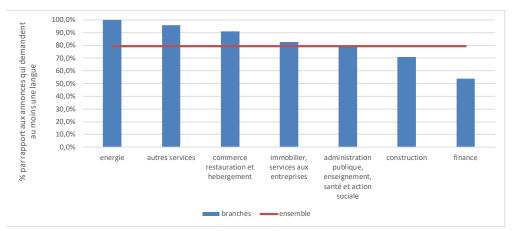
Graphique 16 : La demande de français en fonction de la branche d'activité (en 2019)

Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort* (N=430 annonces qui demandent au moins une langue)

Par rapport au français, les différences dans la demande en allemand sont beaucoup plus variables d'une branche à l'autre. Les branches de l'énergie, des autres services et du commerce sont celles qui demandent le plus la connaissance de l'allemand (voir graphique 17). Alors que la construction et la finance sont celles ayant le moins de besoins en allemand. Sachant que la construction ne se réduit pas à la seule maçonnerie, mais comporte aussi les architectes, ingénieurs et nombreux métiers à haute technicité dans lesquels les frontaliers allemands sont surreprésentés, on s'étonnera de la faible demande de la langue allemande, d'autant plus que ceci n'était pas le cas pour la dernière vague de l'étude en 2014.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Nous avons pris en compte les annonces qui demandent la connaissance **d'au moins une langue**. La langue peut être demandée seule ou combinée avec une ou plusieurs autre (s) langue(s). Les langues souhaitées ne sont pas prises en compte ici.

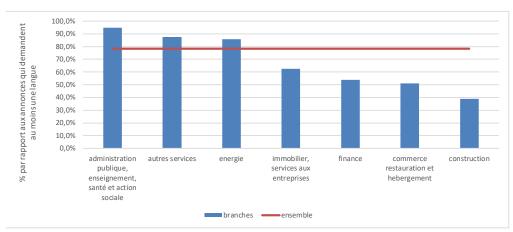
Graphique 17:1 La demande d'allemand en fonction de la branche d'activité (en 2019)



Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort* (N=430 annonces qui demandent au moins une langue)

Pour les besoins de connaissance du luxembourgeois, les fluctuations autour de la moyenne sont encore plus importantes en fonction des branches d'activité (voir graphique 18). Dans l'administration publique/enseignement/santé et action sociale, c'est la quasi-totalité des annonces (94,8%) qui demandent le luxembourgeois, alors que les services aux entreprises, la finance, le commerce/hébergement/restauration et la construction s'affichent comme étant ceux qui ont le moins besoin de connaissances dans la langue nationale.

Graphique 18 : La demande de luxembourgeois en fonction de la branche d'activité (en 2019)



Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort* (N=430 annonces qui demandent au moins une langue)

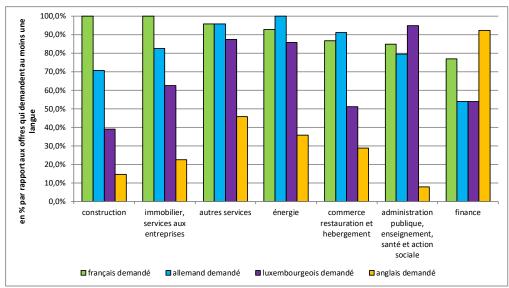
C'est sur les demandes d'anglais que les annonces se distinguent le plus selon les branches d'activité. Le graphique 19 confirme que l'anglais est la langue de la finance, puisque 92,3% des offres de cette branche comportant des demandes linguistiques demandent l'anglais. Par contre, la construction et l'administration publique demandent très peu l'anglais.

100,0% parrapport aux annonces qui demandent 90.0% 80,0% 70,0% 60.0% 50.0% 40,0% 30,0% 20.0% an 10.0% 0,0% administration immobilier, restauration et services aux publique, nseignement, hebergement entreprises santé et action sociale

Graphique19 : La demande d'anglais en fonction de la branche d'activité (en 2019)

Source: Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le Luxemburger Wort (N=430 annonces qui demandent au moins une langue)

Le graphique 20 permet d'avoir une vue d'ensemble des demandes linguistiques en fonction des branches d'activité. Il y a des branches comme la construction ou l'immobilier/services aux entreprises dans lesquelles les demandes linguistiques sont très tranchées. C'est clairement le français qui domine dans les annonces publiées pour ces branches. Pour l'administration/enseignement/santé et action sociale, l'énergie et les autres services, les trois langues du pays sont fortement demandées, avec un maximum de demande pour le luxembourgeois dans l'administration (95% des annonces ayant des demandes linguistiques demandent le luxembourgeois). Dans le commerce/restauration/hébergement, le duo français-allemand s'impose, semblant souligner les besoins de ces deux langues afin de pouvoir communiquer avec les clients. Il s'agit très certainement aussi des langues de communication dans ces secteurs du fait de la très forte présence de travailleurs frontaliers. L'anglais est la langue de la finance, avec 92,3% des demandes. C'est dans cette branche que les demandes de français et d'allemand sont les plus faibles (ainsi le luxembourgeois avec le commerce).



Graphique 20 : Langues demandées selon les branches d'activité (en 2019)

Source : Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort* (N=430 annonces qui demandent au moins une langue)

## 2.6.2 Pas de référence explicite aux travailleurs frontaliers dans les annonces

Une grande partie des emplois est pourvue par des personnes résidant en dehors du Luxembourg. Ainsi, d'après l'Inspection Générale de la Sécurité sociale, entre juin 2019

et juin 2020, 41% des recrutements (hors intérimaires) ont concerné des frontaliers (et 38% des résidents de nationalité étrangère (dont une partie sont des habitants des pays voisins venus s'installer au Luxembourg à la suite de leur recrutement). L'année précédente, entre juin 2018 et juin 2019, le taux de recrutements concernant des frontaliers était encore supérieur d'un point (42%). L'appel à la main d'œuvre frontalière n'est cependant pas explicite dans les offres d'emploi, sauf exception, comme celle de la figure 18 dans laquelle on peut voir poindre les imbrications grand-régionales (des quatre pays concernés : Luxembourg, France, Allemagne, Belgique) et les problématiques liées aux frontières.

Elle concerne le recrutement de travailleurs du bâtiment — « une équipe de coffreursferrailleurs et une équipe de maçons » — émanant d'une importante entreprise générale de construction présente en Wallonie, à Bruxelles et au Grand-Duché de Luxembourg. La prise de contact et d'information (téléphone et mail) se fera par l'intermédiaire de la société-mère implantée dans la province de Liège. L'adresse postale indiquée étant cependant celle du siège social luxembourgeois qui se trouve dans une zone d'activité du Nord du pays, tout juste sur la frontière belge ; tandis que — au vu du rapport d'activité de l'entreprise<sup>39</sup> — ses chantiers sont surtout situés autour de la capitale. Pour éviter tout malentendu l'auteur de l'annonce a pensé devoir préciser que les postes seront « domiciliés au Grand-Duché du Luxembourg ». Donc que les ouvriers travailleront au Luxembourg selon la législation luxembourgeoise. C'est du moins notre interprétation.

Figure 18: Imbroglio belgo-luxembourgeois



Source : Luxemburger Wort, 9-10 février 2019

#### 2.6.3 Des demandes langagières diverses selon les professions

L'analyse des demandes en fonction des professions est également révélatrice de la variété des pratiques linguistiques dans l'emploi au Luxembourg. En effet, le secteur d'activité à lui seul ne suffit pas à comprendre les pratiques linguistiques. Au sein d'un même secteur, d'une même entreprise, les besoins linguistiques ne sont en effet pas identiques selon les professions (voir figure 11).

Le français et l'allemand confirment leur rôle de langues administratives au vu de leur demande, maximale, dans les emplois administratifs. Pour le français, on notera également que les professions intellectuelles et scientifiques, ainsi que les professions intermédiaires sont très demandeuses de cette langue. Notons enfin que les emplois de type administratif ont la plus forte demande en anglais, alors qu'une très faible nécessité de connaitre l'anglais apparait pour les métiers de type artisanal.

.

<sup>39</sup> https://www.wust.be/

#### Les langues dans les offres d'emploi au Luxembourg (1984-2019)

100,0% en % par rapport aux offres qui demandent au moins une langue 90,0% 80,0% 70,0% 60.0% 50,0% 30.0% 20,0% 10,0% 0.0% Professions Professions Employés de type Personnel des services artisans et ouvriers de

Graphique 21 : Langues demandées en fonction de la profession (en 2019)

intellectuelles et

scientifiques

Source: Université du Luxembourg, d'après un échantillon d'offres d'emploi parues dans le *Luxemburger Wort* (N=430 annonces qui demandent au moins une langue)

administratif

■ luxembourgeois demandé

et vendeurs

type artisanal

intermédiaires

■allemand demandé

Les professions pour lesquelles le luxembourgeois est le plus demandé sont des professions intermédiaires (notamment de la santé et de l'action sociale), mais aussi des artisans et ouvriers de type artisanal, alors que les personnels des services et vendeurs ont les demandes les plus faibles en luxembourgeois, ce qui est plutôt surprenant car jusqu'en 2014, les demandes de luxembourgeois pour les personnels de la vente étaient au contraire importantes. Peut-être faut-il voir dans ce changement une certaine résignation des employeurs qui se manifeste aussi dans la formule consacrée « La connaissance de la langue luxembourgeoise sera un atout » ou des formulations analogues, indiquant donc plutôt un souhait (l'exigence étant trop restrictive). Par exemple dans l'annonce d'un joailler 40 : « La maîtrise du luxembourgeois est un plus ! » — On remarquera d'ailleurs le point d'exclamation visant à marquer l'urgence et /ou le désespoir.

-

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Luxemburger Wort, 5-6 octobre 2019.

Figure 19 : Le luxembourgeois et l'anglais comme intrus dans une annonce rédigéee en français





Source : Luxemburger Wort, 6-7 avril 2019

Là où les petits commerces font appel à des formulations toutes faites, les grandes entreprises ont leurs propres services de communication pour inventer des stratégies plus subtiles. À l'instar de Cactus, le leader du secteur de la grande distribution au Luxembourg, qui s'offre une pleine page pour recruter 30 nouveaux collaborateurs. Ce qui est écrit en luxembourgeois : « Mir sichen 30 nei Aarbechts-Kollegen ». Abstraction faite de cette phrase, l'annonce est entièrement rédigée en français. L'anglais fait une intrusion sur un badge « I love food » que le vendeur porte de façon ostentatoire sur son tablier. On peut l'interpréter comme un clin d'œil au multilinguisme, voire comme un repoussoir pour monolingues franco-français invétérés. L'annonce ne mentionne aucune connaissance langagière, mais renvoie vers le site de l'entreprise<sup>41</sup> où le français est indiqué comme « langue obligatoire » et le luxembourgeois comme « langue optionnelle » tout en spécifiant des niveaux de compétences. À savoir C1 en français et B1 en luxembourgeois, toujours pour les trois modes : écouter, parler, lire. S'y trouve aussi un lien vers l'article WIKIPEDIA sur le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (voir 2.3.2).

<sup>41</sup> www.cactus.lu/fr/jobs

## 3 Conclusion

Le Luxembourg est un pays multilingue, dynamique et son attraction économique dépasse largement ses frontières. Les pratiques linguistiques, nombreuses et variées d'un secteur d'activité à l'autre, font du Luxembourg un cas d'étude particulièrement intéressant. Jeter un regard sur les offres d'emploi parues dans le principal quotidien luxembourgeois afin d'identifier les demandes linguistiques (leur nombre, leur variété, et leur évolution) sur une période de trente-cinq ans a constitué le moteur de cette recherche originale et novatrice. Les spécificités de l'emploi au Luxembourg et l'organisation en différents marchés ne nous permettent évidemment pas de prétendre être exhaustifs. Les canaux de diffusion des annonces (journaux, sites web ...) varient en effet selon les secteurs et pans de l'activité économique. L'analyse du *Luxemburger Wort*, quotidien de référence, permet de jeter un regard sur le marché local, et notamment le secteur protégé.

En 2019, lors de la dernière mise à jour de cette étude, près de la moitié (48,4%) des 510 offres d'emploi constituant notre échantillon demandent la connaissance de trois langues (les trois langues du pays : luxembourgeois, allemand, et français). Précisons que 12% des offres saisies demandent la connaissance d'une seule langue, 13,9% de deux langues et 11% de quatre langues. Seules 14,5% des annonces ne formulent aucune demande linguistique. En 1984, plus de la moitié (53,8%) des offres d'emploi analysées n'indiquaient aucune demande linguistique et les offres d'emploi cherchant des candidats trilingues ne formaient que 20% des annonces. On ne peut cependant se contenter d'interpréter cette évolution comme une hausse des besoins en personnel trilingue, car il s'agit très probablement aussi d'une évolution dans les pratiques. En effet, par le passé, il n'était pas nécessaire de mentionner cette compétence trilingue, car elle était implicite.

En 2019, le français est la langue la plus demandée par les offres d'emploi du *Luxemburger Wort*. 76,3% des annonces demandent explicitement la connaissance du français, qu'il soit associé ou non à une autre langue. Arrive ensuite l'allemand, suivi de près par le luxembourgeois (pour respectivement 68,2% et 67,3% des annonces). L'anglais n'est demandé que dans 16,9% des annonces du *Luxemburger Wort*, qui diffuse peu d'annonces pour les secteurs les plus demandeurs en anglais (finance, secteur international...). La progression du luxembourgeois comme langue demandée a été très importante entre 2014 et 2019 (de 50,3% des annonces en 2014 à 67,3% en 2019). Le luxembourgeois apparait également en première place des langues souhaitées dans le *Luxemburger Wort* avec 9,8% en 2019, alors qu'en 1984, c'étaient seulement 1,4%. Est-ce à dire que les employeurs osent désormais davantage le demander/souhaiter?

Si l'on définit une compétence linguistique « élargie » intégrant la langue de rédaction de l'annonce dans le cas où elle n'est mentionnée ni dans les exigences ni dans les souhaits linguistiques, le français est encore renforcé. Ainsi, en 2019, près de 95% des annonces font référence au français, en le demandant, en le souhaitant ou en l'utilisant pour rédiger l'offre d'emploi (qu'il soit associé ou non à une autre langue). Le luxembourgeois, en nette hausse depuis 2014, a pris une légère avance sur l'allemand (79,6% pour le luxembourgeois et 74,5% pour l'allemand). Alors que seulement 22,2% des annonces du *Luxemburger Wort* font référence à l'anglais.

Le français joue le rôle de langue de communication et est relativement demandé dans toutes les branches d'activité. Les demandes de luxembourgeois ou d'anglais varient, quant à elles, fortement d'une branche à l'autre, signe de la segmentation linguistique existant au Luxembourg. Le luxembourgeois étant très sollicité dans l'administration publique ou l'énergie, et l'anglais dans la finance. En termes de profession, le français et l'allemand confirment leur rôle de langues administratives au vu de leur demande, maximale, dans les emplois administratifs. Pour le français, on notera également que les

professions intellectuelles et scientifiques, ainsi que les professions intermédiaires sont très demandeuses.

Parallèlement à l'analyse empirique des 8 430 offres d'emploi constituant notre échantillon, une analyse détaillée du contenu des annonces a permis de déchiffrer certaines pratiques des employeurs. Les formulations ne sont pas anodines et traduisent la segmentation linguistique liée aux secteurs et aux besoins de leur « clientèle » (les patients pour le secteur de la santé, les usagers dans les transports et les administrations, les clients dans les commerces etc.). Le nombre de langues demandées, mais aussi leur ordre d'apparition dans l'annonce ont un sens, et les demandes linguistiques peuvent varier selon les postes au sein d'une même société. Par ailleurs, le décryptage des nondits et des sous—entendus est révélateur des difficultés croissantes de recrutement rencontrées par les employeurs au Luxembourg où les pratiques linguistiques apparaissent primordiales et problématiques à la fois. Face à leurs besoins de main-d'œuvre, dans un bassin d'emploi grand-régional où les ressources ne sont pas inépuisables (a fortiori compte tenu du déclin démographique qui se profile), les demandes linguistiques sont parfois difficiles à satisfaire.

La difficulté de mesure des demandes linguistiques à travers les offres d'emploi (compétences implicites, explicites...), et la variété des canaux de diffusion des annonces compliquent l'analyse, mais permettent également d'ouvrir des pistes de recherches futures sur ces questions centrales. Les questions linguistiques posées lors du futur recensement de la population (juin 2021) apporteront également un éclairage sur les langues parlées dans divers contextes dont celui du lieu de travail, mais seront limitées à la population résidente, c'est-à-dire sans les travailleurs frontaliers, francophones pour la grande majorité d'entre eux.

## 4 Bibliographie

- Calmes Albert [1947] *La restauration de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. (l'ère Hassenpflug) 1839-1840.* Bruxelles: Edition universelle.
- Chambre de Commerce [2012] « Le rayonnement transfrontalier de l'économie luxembourgeoise : la diversité règne, l'intégration piétine » In : Actualité & tendances, Bulletin économique de la Chambre de Commerce, n° 12.
- Doeringer Peter et Piore Michael [1971] *Internal Labor Market and Manpower Analysis*. Lexington (Mass): D.C. Heath.
- Elias, Norbert et Scotson John L. [1997] Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté. Paris : Fayard.
- Fehlen Fernand [2017] « Die Zufriedenen und die Verdrossenen » In : forum, n°370.
- Fehlen Fernand [2009] *BaleineBis. Une enquête sur un marché linguistique multilingue en profonde mutation*. Luxembourg : SESOPI [=Cahier RED n°12].
- Fehlen Fernand [2001] « Les langues dans les offres d'emploi » In : Montebello Fabrice (sous la direction de) *Un siècle d'immigration au Luxembourg : actes du colloque organisé par le CLAE*. [=Passerelles n°22].
- Fehlen Fernand [2010] « La transnationalisation de l'espace social luxembourgeois et la réponse des autochtones » In: Michel Pauly (éd.): *Asti 30 ans de migrations 30 ans de recherches 30 ans d'engagements*. Luxembourg: Binsfeld, pp. 152–167.
- Fehlen Fernand [1997] « De l'importance économique du luxembourgeois » In : forum, n°177.
- Fehlen Fernand et Heinz Andreas [2017] « The irresistible rise of English in Luxembourg » In : forum, n°377.
- Fehlen Fernand et Heinz Andreas [2016] *Die Luxemburger Mehrsprachigkeit : Ergebnisse einer Volkszählung.* Bielefeld: transcript.
- Fehlen Fernand, Heinz Andreas, Peltier François et Thill Germaine [2013a] « La langue principale, celle que l'on maîtrise le mieux » In : Recensement de la population 2011: premiers résultats, n° 17.
- Fehlen Fernand, Heinz Andreas, Peltier François et Thill Germaine [2013b] « Les langues parlées au travail, à l'école et/ou à la maison » In : Recensement de la population 2011: premiers résultats, n° 13.
- Fehlen Fernand, Pigeron-Piroth Isabelle [2009] « Mondialisation du travail et pluralité des marchés du travail: L'exemple du Luxembourg » In : *Actes des XIIièmes Journées Internationales de Sociologie du Travail*, Nancy.
- Heinz Andreas et Fehlen Fernand [2016] « Regards sur les langues au travail » In : *Regards*, n° 11.
- Ministère de l'Éducation nationale et de l'enfance et de la jeunesse [2020] Les chiffres de la rentrée 2020/2021. Luxembourg.
- Pigeron-Piroth Isabelle [2009] « Le secteur public » In : Economie et Statistiques, n°34.
- Pigeron-Piroth Isabelle et Fehlen Fernand [2010] Les langues dans les offres d'emploi du Luxemburger Wort 1984-2009
- Pigeron-Piroth Isabelle et Fehlen Fernand [2010] *Les langues dans les offres d'emploi du Luxemburger Wort 1984-2009*. Working Paper. Luxembourg : IPSE. https://orbilu.uni.lu/bitstream/10993/7135/1/texte\_langues\_LW\_final.pdf.
- Pigeron-Piroth Isabelle et Fehlen Fernand [2005] *Les Langues dans les offres d'emploi du Luxemburger Wort 1984-2004*. Publication Interne. Luxembourg : IPSE.

- Piroth Isabelle et Fehlen Fernand [2000] Les Langues dans les offres d'emploi du Luxemburger Wort, Rapport EMPLOI-00-04. Luxembourg: CRP-Gabriel Lippmann.
- Reiff Paul et Neumayr Johann [2019a] « Le luxembourgeois reste la langue la plus utilisée à domicile ». In : *Regards* 09/2019 https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2019/09-19-langues-au-travail-et-a-la-maison/index.html
- Reiff Paul et Neumayr Johann [2019a] « Les langues utilisées au travail » in : *Rapport travail et cohésion sociale*, pp 57-65 https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/analyses/2019/analyses-02-19/index.html
- Rod Victor. [1989] « Les assurances » In : Martin Gerges (éd.) Mémorial 1989 : la société luxembourgeoise de 1839 à 1989. Luxembourg : Publications mosellanes, pp 889-896.
- Service des Statistiques et Analyses [2017] Les chiffres clés de l'éducation nationale statistiques et indicateurs, Année scolaire 2015-2016. Luxembourg : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.
- Wagner Anne-Catherine [1998] Les nouvelles élites de la mondialisation : Une immigration dorée en France. Paris : Puf.

Working Paper Mars, 2021

## Université du Luxembourg

Département de Géographie et d'aménagement du territoire Institut de langue et de littératures luxembourgeoises